



CDG CAPITAL



RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL  
2023

Tél.: 05 37 66 52 52 (LG)

Fax : 05 37 66 52 00

E-mail : [cdgcapital@cdgcapital.ma](mailto:cdgcapital@cdgcapital.ma)

Visitez notre site internet

[www.cdgcapital.ma](http://www.cdgcapital.ma)

# Sommaire

01. Rapport de gestion 2023

02. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2023

03. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2023

04. Rapport spécial des commissaires aux comptes 2023

05. Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes 2023

06. Rapport ESG 2023

## Profil

# CDG CAPITAL

CDG Capital, une filiale à 100% de la Caisse de Dépôt et Gestion, a été créée en 2006 dans le but de regrouper toutes les lignes métiers dédiées aux marchés financiers au sein du Groupe CDG. À l'origine, sa mission consistait à jouer un rôle actif dans le développement des marchés financiers et à contribuer à l'établissement de bonnes pratiques dans la gestion de l'épargne nationale.

Aujourd'hui, face à un contexte national marqué par une dynamique de croissance soutenue, CDG Capital a repensé son modèle économique en soutien aux grandes stratégies publiques pour se transformer en BANQUE DES INSTITUTIONNELS.

Notre rôle principal est de transformer l'épargne mobilisée auprès des institutions financières, en investissement long terme afin d'accompagner les stratégies publiques dans la concrétisation des projets structurants ayant un impact socio-économique positif pour la nation.

### Nos filiales



CDG Capital Gestion spécialisé en Gestion collective

CDG Capital Bourse spécialisé en Intermédiation Boursière

RAPPORT  
**DE GESTION**  
**EXERCICE**  
**2023**

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de CDG CAPITAL au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et diverses autres résolutions.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents prévus par les textes en vigueur vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais impartis.

## 1. Activité : faits marquants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par des réalisations satisfaisantes en dépit d'un contexte de marché contrasté.

### 1.1 Pôle Marchés

Le Pôle Marchés accompagne le développement des marchés des capitaux sur l'ensemble de la chaîne.

#### *Global Markets*

L'activité taux affiche des réalisations en ligne avec un marché en convalescence, après un début d'année impacté par l'envolée des taux obligataires et monétaires. Une gestion prudente du risque de taux a permis de limiter l'incidence du choc de taux de début d'année sur les portefeuilles titres de la banque.

Premier placeur de dette privée sur la place avec une part de marché de 32%, CDG Capital a réussi l'accompagnement et le placement de plusieurs émissions obligataires de la sphère privée et publique, comprenant des opérations innovantes comme la première émission du « FT Auto Mobility », un fonds de titrisation à émissions multiples dédié à l'acquisition de créances de prêts et de locations avec option d'achat (LOA) distribués par SOFAC.

### *Services Bancaires et Financiers*

L'encours des actifs en conservation progresse de 5,4% à MAD 523 milliards à fin décembre 2023. Cette évolution intègre la domiciliation de deux nouveaux fonds OPCl pour MAD 13 milliards, confirmant la montée en charge de cette activité dont l'encours domicilié s'est accru ainsi de 31% à MAD 55 milliards au 31 décembre 2023.

Pour sa part, l'activité services aux émetteurs a assuré la centralisation de nouvelles émissions obligataires totalisant près de MAD 17 milliards pour un encours global centralisé de MAD 47,6 milliards.

## **1.2 Pôle Conseil et Financement**

CDG Capital continue à accompagner les clients corporate et institutionnels dans leurs initiatives stratégiques et financières.

En 2023, CDG Capital s'est distinguée par la clôture de mandats de conseil innovants et à fort impact. En particulier, elle a participé à la structuration et l'exécution d'une émission obligataire subordonnée perpétuelle de MAD 5 milliards pour le compte de l'OCP, et poursuivi l'accompagnement de l'ONCF dans la réforme ferroviaire et du Contrat Programme. Elle a réalisé au profit de la Caisse des dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) la structuration et la mise en place d'une filiale en charge de l'investissement en Private Equity.

En matière de financement, CDG Capital agissant en tant que chef de file d'un consortium bancaire a réalisé la 1<sup>ère</sup> opération de financement syndiqué d'un marché public relatif au raccordement d'eau du bassin de Sebou au bassin du Bouregreg.

## **1.3 Pôle Investissement**

Le Pôle Investissement a pour vocation d'assurer une gestion pour le compte de tiers en proposant aux investisseurs des solutions d'investissement sur les différentes classes d'actifs.

L'année 2023 a été marquée par une bonne orientation de l'activité gestion sous mandat, portée par la surperformance des fonds gérés. L'encours des actifs sous gestion s'est renforcé de 7,9% à MAD 216 milliards à fin décembre 2023.

## 1.4 Filiales

### *CDG Capital Gestion*

L'activité de gestion d'OPCVM a été marquée en 2023 par l'élargissement de la gamme suite au lancement des fonds « FCP CKG IDIKHAR » et « FCP CKG GARANTI », ainsi que l'attribution de deux fonds dédiés au FSEC (Fonds de Solidarité contre les Evénements Catastrophiques).

En termes de distinctions, l'agence de notation Fitch Ratings a renouvelé sa note nationale Asset Manager 'Excellent (mar)' avec perspective stable, meilleure note attribuable par l'agence et qui reflète la grande stabilité des processus d'investissement et de risques, la profondeur des ressources d'investissement et la qualité des projets de transformation au service de la clientèle.

La société de gestion s'est vu attribuée 12 trophées lors des Refinitiv Lipper Mena Markets Fund Awards 2023, pour la solidité et la régularité des performances des fonds gérés réalisées par les fonds « CDG Multigestion », « CDG Izdihar » et « CIH Epargne».

### *CDG Capital Bourse*

CDG Capital Bourse a participé, en tant que Co-chef de file du syndicat de placement, à l'opération d'introduction en bourse de CFG Bank. Elle a également assuré l'accompagnement et la structuration d'une transaction portant sur 3% du capital objet de la cession de la participation de WILMAR dans le capital de COSUMAR.

CDG Capital Bourse a, par ailleurs, accompagné l'enregistrement de l'OPA obligatoire initiée par Holmarcom Finance Company agissant de concert avec Atlanta Sanad sur la valeur Crédit du Maroc «CDM», et participé à l'Offre Publique d'Achat Obligatoire (OPA) visant les actions de la société TIMAR par FINANCIERE CLASQUIN EUROMED.

## 2. Présentation des comptes annuels

CDG Capital clôt l'exercice 2023 sur de bonnes réalisations financières et commerciales, malgré un début d'année impacté par l'envolée des taux obligataires et monétaires.

### 2.1 Chiffres clés au 31 décembre 2023

**En social**, le Produit Net Bancaire (PNB) progresse globalement de 2% à MAD 270,1 millions, porté par la bonne tenue des activités génératrices de commissions et d'une dynamique favorable des crédits à la clientèle.

Le Résultat Net s'apprécie de 4,6% à MAD 32,7 millions, tenant compte :

- d'une évolution de 10,5% des charges générales d'exploitation à MAD 218,6 millions, en ligne avec l'orientation budgétaire ;
- et des dotations aux provisions nettes des reprises de MAD 11,9 millions, dont MAD 22 millions à titre de provision pour risques généraux, confirmant la position prudente et anticipative de la banque en matière de gestion des risques.

Les emplois clientèle s'apprécie de 18% à MAD 2,1 milliards, tandis que les actifs sous gestion et les actifs en conservation se renforcent respectivement de 7,9% à MAD 216 milliards et de 5,4% à MAD 523 milliards à fin décembre 2023.

L'endettement financier de la banque, constitué majoritairement d'instruments du marché monétaire, s'établi à MAD 9,6 milliards, stable comparativement à l'exercice précédent

En matière d'investissement, CDG Capital a engagé un montant global de MAD 45,7 millions, destiné pour l'essentiel aux évolutions informatiques.

CDG Capital affiche une assise financière solide à fin décembre 2023, avec un ratio de solvabilité global de 14,4%, au-dessus de l'exigence réglementaire fixée à 12%, et un ratio de liquidité à court terme (LCR) qui s'établit à un niveau élevé de 196%.

**En consolidé**, l'année 2023 a été marquée par des revenus quasi-stables, avec un PNB de MAD 332 millions contre MAD 346 millions en 2022.

Le Résultat Net consolidé s'élève à MAD 50,7 millions, tenant compte d'une évolution de 4,7% des charges générales d'exploitation à MAD 261 millions, dotations aux amortissements comprises, et d'un coût du risque négatif de MAD 10 millions.

Sont annexés à ce rapport de gestion les états financiers sociaux et consolidés de CDG Capital au titre de l'année 2023.



## 2.2 Echancier du solde des dettes fournisseurs (comptes sociaux) :

En application des dispositions de la loi 32-10 relative aux délais de paiement complétant la loi n°15-95 formant Code de Commerce, la décomposition par échéance des dettes à l'égard des fournisseurs se présente comme suit (montants en milliers de dirhams) :

Date d'arrêté	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(B) Dettes échues de moins 30 jours	(C) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(D) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(E) Dettes échues de plus de 90 jours
	A+B+C+D+E	(A)				
31/12/2023	245	245				
31/12/2022	835	835				

## 3. Perspectives d'avenir

CDG Capital continue de développer ses activités et le marché financier dans lequel elle évolue. Pour cela, CDG Capital repose sur six éléments qui reflètent sa mission :

- 1) Clients : Satisfaire les clients est la principale préoccupation de CDG Capital ;
- 2) Performance Financière : Les résultats financiers doivent être à la hauteur des attentes des actionnaires de CDG Capital ;
- 3) Capital Humain : Cultiver l'excellence des collaborateurs de CDG Capital ;
- 4) Plateforme Opérationnelle : La plateforme de CDG Capital est constamment améliorée la rendant plus robuste et fluide pour permettre le bon fonctionnement de l'activité ;
- 5) Gestion de Risque : Au-delà de la prudence, notre approche risque nous permet de maximiser notre rendement et celui de nos clients pour le niveau de risque accepté ;
- 6) Innovation : L'innovation permet à CDG Capital de se démarquer de la compétition en offrant des solutions sur mesure pour les clients, et ainsi encourager le développement du marché financier Marocain.

Le management de CDG Capital reste à l'écoute des besoins de l'organisation en allouant les moyens nécessaires, tant bien humains que matériels pour permettre à la Banque d'atteindre ses ambitions.

## 4. Proposition d'affectation du résultat

Les comptes sociaux de CDG CAPITAL font ressortir un bénéfice net de MAD 32 718 378,01 que le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>32 718 378,01</b>
Réserve légale	(1 635 918,90)
<b>Nouveau solde à répartir</b>	<b>31 082 459,11</b>
Report à nouveau des exercices antérieurs	29 770 382,49
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>60 852 841,60</b>
Dividendes à distribuer	(32 550 000,00)
Réserve facultative	-
Report à nouveau	28 302 841,60

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Khalid SAFIR

Président

## Annexe : Mandats sociaux exercés au 31 décembre 2023

### 1. Monsieur Khalid SAFIR

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH Bank	Conseil d'administration	Membre
Crédit Agricole de Maroc	Conseil de surveillance	Représentant permanent CDG
Bank Of Africa (BOA)	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Al Barid Bank (ABB)	Conseil de surveillance	Représentant permanent CDG
Société Centrale De Réassurance (SCR)	Conseil d'administration	Président
Casablanca Finance City Authority (CFCA)	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Barid Al Maghrib (BAM)	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CDG Capital	Conseil d'administration	Président
CDG Invest	Conseil d'administration	Président
Medi Telecom (Orange)	Conseil d'administration	Membre
Fonds Marocain de Placement (FMP)	Conseil d'administration	Membre
MADAEF	Conseil d'administration	Président
Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)	Conseil d'administration	Vice-Président
Université Internationale de Rabat (UIR)	Conseil d'administration	Membre
FONDATION CDG	Conseil d'administration	Président
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Président
Tanger Med Special Agency (TMSA)	Conseil de surveillance	Membre
CDG Développement	Conseil de surveillance	Président
CGI	Conseil d'administration	Président
SONADAC	Conseil d'administration	Vice-Président
AUDA	Conseil d'administration	Président
SAZ	Conseil d'administration	Président
Société de Développement de Saidia (SDS)	Conseil d'administration	Président
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)	Conseil d'administration	Président
Al Akhawayn University (AUI)	Conseil des administrateurs (Board of Trustees)	Membre
Al Omrane	Conseil de surveillance	Membre
Université Euro-Méditerranéenne de Fès	Conseil d'administration	Membre
GPBM	Conseil d'administration	Membre

## 2. Madame Latifa ECHIHABI

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
FINEA	Conseil d'administration	Président
AJARINVEST	Conseil d'administration	Président
CDG Capital	Conseil d'administration	Membre
CDG Invest	Conseil d'administration	Membre
MADAEF	Conseil d'administration	Membre
CDG Développement	Conseil de surveillance	Membre
MEDZ	Conseil de surveillance	Membre
LafargeHolcim	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
SAZ	Conseil d'administration	Membre
FUIR	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
UIR	Conseil d'administration	Membre
FONDATION CDG	Conseil d'administration	Représentant permanent AJARINVEST
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Membre

## 3. Monsieur Hamid TAWFIKI

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
CIH	Conseil d'administration	Membre
SBVC	Conseil d'administration	Membre
Umnia Bank	Conseil de surveillance	Représentant permanent CDG
SCR	Conseil d'administration	Membre
CDG Capital	Conseil d'administration	Membre
CDG Invest	Conseil d'administration	Membre
FEC	Conseil d'administration	Membre
Maghreb Titrisation	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Atlanta Sanad	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
MCM	Conseil d'administration	Président
MCM	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
FONDATION CDG	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
FONDATION AHLY	Conseil d'administration	Membre

#### 4. Monsieur Mohamed SULAIMANI

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Société de Gestion de la Loterie Nationale (SGLN )	-	Directeur Général
LOR	Conseil d'administration	Président Directeur Général
Société Centrale De Réassurance (SCR)	Conseil d'administration	Membre
CDG Capital	Conseil d'administration	Membre
MADAEF	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Société de Développement de Saidia (SDS)	Conseil d'administration	Membre
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)	Conseil d'administration	Membre
CDG Développement	Conseil d'administration	Membre
Compagnie Générale Immobilière (CGI)	Conseil d'administration	Membre
Société d'Aménagement de Zenata (SAZ)	Conseil d'administration	Membre
Agence d'Urbanisation et de Développement de Anfa (AUDA)	Conseil d'administration	Membre
CDG INVEST	Conseil d'administration	Membre
Fondation CDG	Conseil d'administration	Représentant permanent SGLN

#### 5. Madame Khaoula LACHGUAR

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
UIR	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CDG Capital	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
CDG Invest	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Celulose du Maroc	Conseil d'administration	Représentant permanent CDG
Eucaforest	Conseil d'administration	Membre
Aiglemer	Conseil d'administration	Membre
AL MANAR	Conseil d'administration	Membre

## 6. Monsieur Nouaman AL AISSAMI

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Fonds de Solidarité contre les Catastrophes naturelles	Conseil d'administration	Membre
Africa 50	Conseil d'administration	Membre
CDG CAPITAL	Conseil d'administration	Membre

## 7. Monsieur Mohamed EL BABSIRI

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
Natixis Funding	Direction générale	Directeur général délégué
CDG CAPITAL	Conseil d'administration	Membre

## 8. Monsieur Thierry Jean-Philippe SCIARD (administrateur indépendant)

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
VTB Capital Plc	Conseil d'administration	Membre Indépendant
VTB Holdco	Conseil d'administration	Membre Indépendant
CDG CAPITAL	Conseil d'administration	Membre Indépendant

## 9. Madame Ghislane GUEDIRA BENNOUNA (administrateur indépendant)

Sociétés	Instances de Gouvernance	Qualité
RISMA	Conseil d'administration	Membre Indépendant
CDG CAPITAL	Conseil d'administration	Membre Indépendant

**RAPPORT DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS  
2023**



Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca

Aux Actionnaires de  
CDG CAPITAL S.A  
Rabat

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II  
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

**Audit des états financiers consolidés  
Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CDG Capital et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 195 262 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 50 746 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
<b>Évaluation des instruments financiers classés en niveau 2</b>	
<p>Comme indiqué au niveau des notes annexes 5.1.2 et 5.1.3 aux comptes consolidés, les instruments financiers classés en niveau 2 s'élevaient à 10 251 769 KMAD au 31 décembre 2023.</p> <p>L'estimation de la juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon les principes décrits au niveau de la note 3.1 « Instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces instruments financiers constitue un point clé de l'audit, ces instruments financiers étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation en date de clôture.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner le dispositif de gouvernance autour des modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ;</li> <li>- Tester par sondage l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 2 ;</li> <li>- Examiner les informations relatives à l'évaluation des instruments financiers présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.</li> </ul>

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2024

**Les Commissaires aux Comptes**

DELOITTE AUDIT



Sakina Bensouda-Korachi  
Associée

COOPERS AUDIT MAROC S.A



Abdellah Laghchaoui  
Associé



**NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

**NOTE 1 : REFERENTIELS APPLICABLES**

**RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Les comptes consolidés du Groupe CDG Capital sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations lorsque l'application en 2023 est optionnelle.

**BASES DE PRÉSENTATION**

En l'absence de modèle standard préconisé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au modèle des états de synthèse proposé au chapitre IV du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dirhams, sauf mention contraire.

**NOTE 2 : PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à retenir : intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

A fin décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe CDG Capital inclut les entités ci-après :

Dénomination sociale	31/12/2023		31/12/2022		Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale
CDG Capital Bourse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	intégration Globale

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition. Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, date de transition au référentiel IFRS pour le Groupe, l'écart d'acquisition (goodwill) est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

**NOTE 3 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou à la juste valeur par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Cette rubrique est constituée des instruments détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en juste valeur par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi que les autres instruments de dette qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, les variations de la juste valeur sont portées en résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les instruments de dette sont classés en juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis : l'objectif du modèle est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »), et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de valeur de marché sont enregistrées en capitaux propres recyclables. Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

**Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation fondées sur l'utilisation au maximum de données observables. Dans ces conditions, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie ci-après :

- Niveau 1 : les valeurs de marché utilisées correspondent aux prix cotés sur des marchés réglementés, de même que sur des marchés assimilés, dès lors qu'ils sont actifs ; ce qui

implique l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés. Ces techniques sont régulièrement calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché (par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif).

**Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

**Dépréciation des instruments financiers**

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues. Le Groupe identifie trois strates (buckets) correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif :

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« bucket 1 ») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« bucket 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés (« bucket 3 ») : Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est autorisé.

**Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit est apprécié sur une base individuelle en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose notamment sur la comparaison des probabilités de défaut et des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

**Définition du défaut**

La définition du défaut est alignée avec la réglementation de Bank AL-Maghrib relative aux créances en souffrance, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

**Mesure des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues « ECL : Expected Credit Loss » sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default, EAD) actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Le Groupe applique une LGD forfaitaire de 45% ; taux dérivé de l'approche standard de Bâle II. Lorsque il n'y a pas suffisamment de données pour calibrer les paramètres du risque (PD, LGD), le calcul de l'ECL est fondé sur les pertes et / ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille concerné.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument.

**Informations prospectives**

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues.

CDG Capital a fait le choix de mettre en place trois scénarii macro-économiques couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- Un scénario de base qui correspond à la situation actuelle de l'économie marocaine dont la probabilité de réalisation est estimée à 15% ;
- Un scénario optimiste dont la probabilité de réalisation est estimée à 15% ;
- Un scénario adverse où la situation macroéconomique globale du Maroc se dégrade et dont la probabilité de réalisation est estimée à 70%.

Pour l'élaboration desdits scénarii prospectifs, CDG Capital a analysé les principaux facteurs macroéconomiques déterminants et leurs impacts sur le portefeuille actuel. CDG Capital revoit à fréquence annuelle la pertinence et le champ d'application en fonction de l'évolution de la nature et la composition du portefeuille émetteur interne.

**Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

**3.2 IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations incluent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Elles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiées, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service. Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 10 ans.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

**- Immeubles et constructions :**

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
<b>COMPOSANTS</b>	Terrassement	Menuiserie extérieure	Étanchéité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Pré cablage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands travaux de construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Miroiterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
	<b>DURÉE D'UTILITÉ</b>	70 ans	30 ans	15 ans

**- Autres immobilisations corporelles :**

Eléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans à 20 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

**Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

**3.3 CONTRATS DE LOCATION**

La norme IFRS 16 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Imposant ainsi pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location « location simple et location financement » :

- Un droit d'utilisation et son amortissement ;
- Un passif de location actualisé.

Le Groupe a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée du contrat.

**3.4 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

**3.5 IMPOTS DIFFERES**

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

**3.6 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (buckets 1 et 2), les dotations et reprises de provisions des actifs dépréciés (bucket 3), les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

**3.7 PROVISIONS**

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle juridique ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable.

Les montants comptabilisés sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

**NOTE 4 : JUGEMENTS UTILISES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers du Groupe exige du management la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont rattachées.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Le calcul des pertes de crédit attendues avec plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- L'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels (goodwill principalement) ;
- Des provisions pour risque et charges entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37.







**NOTE 11 : INFORMATION SECTORIELLE**

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : Banque d'investissement.

**NOTE 12 : PASSIFS ÉVENTUELS**

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2020 à 2023 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

**NOTE 13 : GESTION DES RISQUES**

**1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES**

**1.1 CADRE GENERAL ET GOUVERNANCE**

La gestion des risques liée aux activités de CDG Capital est une composante permanente et transversale qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi des risques.

La mise en œuvre de la politique de gestion globale des risques est assurée, au sein de CDG Capital, à tous les niveaux organisationnels, notamment par le Conseil d'Administration et une multitude d'instances opérationnelles et décisionnelles.

Les principales catégories de risques gérées sont :

- Risque de crédit ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risque sectoriel ;
- Risque pays ;
- Risque de marché ;
- Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

**1.2 RISQUE DE CREDIT**

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel dans l'évaluation de la qualité du crédit.

**1.2.1 Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements**

CDG Capital a mis en place un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Toute opération de Crédit/Engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit.

Le Comité d'Engagement (CE) est une instance décisionnelle qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de Crédit/Engagement/Exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements estime nécessaire de présenter.

Le Comité Grands Risques & Stratégie (CGRS) est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contreparties engagées avec la banque :

- Au niveau du segment corporate (grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et office). Ce processus est décliné comme suit :
  - Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus définit le fond de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Contrepartie & Suivi des Engagements et de la décision du CE ou du CGRS. Les éléments constitutifs du fond de dossier d'engagement sont insérés au niveau d'une check-list interne.
  - Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie.
  - Un dispositif de limites d'exposition calibré sur les notations internes et en respect des seuils prudentiels.
  - Un système de délégation de pouvoir par Direction métier.
  - Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accordés.
  - Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne.
- Au niveau du segment des personnes physiques (PP) : le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.
- Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.

Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi des engagements et dans la

gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue plus généralement un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises (en cours de refonte).
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires (modèle en cours de mise à jour).
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projets et l'immobilier professionnel (en cours de refonte).

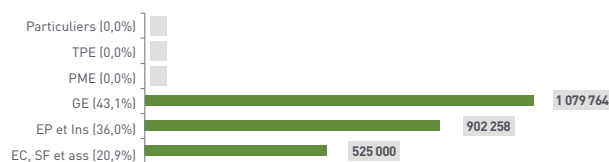
L'exercice de révision des notes est réalisé au moins une fois par an à la réception des liasses fiscales ou encore lors de la revue de portefeuille. Il peut également être provoqué suite à la constatation d'un événement d'alerte.

Dans un objectif de couverture des risques (crédit et contrepartie) auxquels CDG Capital se trouve exposée, la DGGR a mis en place un dispositif de gestion et d'évaluation des garanties recueillies par la banque. Ce dispositif repose sur le principe que la recherche de garantie est recommandée pour tout type de financement.

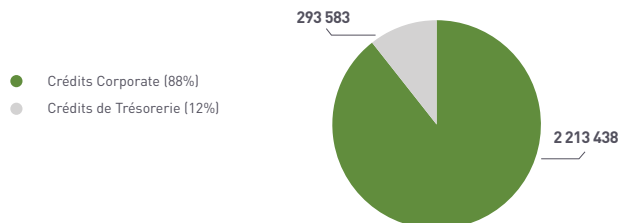
En outre, le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés, qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

**1.2.2 Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit**

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci-dessous un aperçu de cette répartition à fin décembre 2023 (en milliers de dirhams) :



Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement de deux types d'engagement : les crédits corporate et les crédits court terme



Répartition des engagements «activité de crédit» au 31/12/2023

**1.3 RISQUE DE CONCENTRATION**

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filiales de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition aux risques de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur.

**1.4 RISQUE PAYS**

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyse des environnements macro et micro économiques et politique du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

**1.5 RISQUES DE MARCHE**

**1.5.1 Facteurs de risque**

Les risques de marché représentent les risques de pertes liées à la variation des paramètres de marché, notamment :

- **Les taux d'intérêt** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **Les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **Les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions ;
- **Les spreads de crédit** : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

### 1.5.2 Modèle interne du risque de marché

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de Value at Risk (VaR) est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché.

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisés dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites de différentes natures et faisant l'objet d'un suivi quotidien.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

### 1.5.3 Dispositif de stress test et adéquation des fonds propres (FP)

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

## 1.6 RISQUES STRUCTURELS DU BILAN

La gestion des risques structurels au sein de CDG Capital constitue une composante transverse qui concerne l'ensemble des activités de la banque, à travers une analyse permanente de la structure du bilan et des profils du risque de taux et de liquidité.

Dans ce sens, le dispositif de gestion des risques structurels, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le comité de Bâle ainsi que les recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement sur les gaps cumulés de taux d'intérêt à travers le suivi régulier des indicateurs suivants :

- la chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- l'interprétation des gaps mesurés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux ;
- la sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

A fin décembre 2023, les résultats de scénarii de stress, font ressortir une perte maximale de **4,54%** des FP de base, obtenue sous l'hypothèse d'une hausse des taux courts de 250 bps.

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, des engagements financiers prévus.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme via la mesure du ratio de liquidité à court terme stressé, à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et une approche globale basée sur un matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, un moyen de mesure de l'adéquation entre les actifs liquides de haute qualité et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

CDG Capital s'assure du respect permanent de la limite réglementaire du LCR. Ce dernier a affiché des niveaux confortables durant le premier semestre 2023, avec une moyenne de **145%** et un niveau minimum de **113%** en mai 2023.

Le comité Asset and Liabilities Committee (ALCO) constitue l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse de l'examen régulier du profil de taux et de liquidité de la banque, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et les résultats des stress test appliqués.

## 1.7 RISQUES OPERATIONNELS

CDG Capital a mis en place des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ces métiers. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des Comités nouveaux produits et des comités dédiés à la surveillance et la gestion de risques opérationnels.

CDG Capital dispose d'un manuel de procédures qui définit les processus opérationnels des différents segments de ses activités. Ces procédures prévoient des règles de gestion, de contrôle et de séparation de fonction. Elles reposent aussi sur un système de délégation de signature qui permet une définition des responsabilités et une meilleure gestion des « back-up ».

Cette organisation a collaboré, à la mise en place de cartographie des risques par lignes métier qui permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler l'ensemble des risques opérationnels.

Contenu de la situation sanitaire mondiale, CDG Capital a mis en place un plan de continuité dédié à la pandémie du « Covid-19 », elle permet d'évaluer l'impact du risque sanitaire sur la continuité d'activité de la banque et met en place des moyens et des procédures, pour traiter éventuellement l'ensemble des risques opérationnels générés par cette crise.

Le démarche ORSA « Opérationnel Risk Self Assessment » mise en place depuis 2019, participe activement au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnel, plusieurs activités de la banque ont connu une refonte globale de leurs dispositifs de gestion des risques opérationnels.

### Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles. On classe les applications en trois catégories :

- Cœur de métier (critique pour l'activité de CDG Capital) ;
- Verticale (SI dédié à une direction de CDG Capital) ;
- Horizontale (Transverse aux directions de CDG Capital).
- La sécurité informatique se traduit à travers 2 principaux axes :
  - Sécurité réseau ;
  - Sécurité opérationnelle et veille de sécurité.

Depuis 2018, CDG Capital a entamé un premier exercice selon la nouvelle approche de gestion du risque opérationnel, basée sur une démarche décentralisée de gestion du risque à travers des relais risques au niveau des lignes métiers de la banque.

Un suivi des risques, basé sur des niveaux d'appétence, validé par les organes de gouvernance de la banque.

Dans le cadre de la définition de son appétit au risque et conformément à la réglementation en vigueur, la démarche ORSA (Opérationnel Risk Self Assessment) de CDG Capital a permis de fixer son niveau de tolérance au risque opérationnel visant à limiter les pertes et à s'assurer que les actions de réduction des risques font l'objet d'un suivi régulier. Cette politique décrit la gouvernance mise en place, le dispositif d'encadrement quantitatif et qualitatif ainsi que le suivi effectué.

Durant l'année 2022, la DGGR a mis en place un système d'information pour la gestion des risques opérationnels (HOPEX IRM) de l'éditeur MEGA. Ce système permet :

- Création d'un référentiel risque opérationnel automatisé ;
- Gestion intégrée du processus de cartographies des risques ;
- La gestion des incidents opérationnels ;
- Le backtesting des risques opérationnels identifiées ;
- Le suivi des plans d'actions relatifs au dispositif de maîtrise des risques ;
- L'édition des tableaux de bords et des reportings risques opérationnels.

Au titre du premier semestre de l'année 2023, la fonction « Risques Opérationnels » est devenue rattachée à une nouvelle direction intitulée « DROC : Direction des Risques Opérationnels et Contrôles ». L'objectif étant d'avoir une vision globale des risques opérationnels potentiels et avérés (incidents) et de leurs dispositifs de maîtrises mis en place (répertoires de contrôles 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux).

### La surveillance des pertes internes :

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble des métiers de CDG Capital, depuis 2012. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc...);
- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein de la banque et de ces filiales.

## 1.8 PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ (PCA)

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation de CDG Capital, l'image de ses produits et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire. La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité de la banque s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards. Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers scénarii de crise.

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.

Suite à la finalisation du projet de déploiement du PCA en 2017, en incluant les scénarios majeurs précédemment cités, l'année 2019 a été consacrée au lancement de la phase de maintien en conditions opérationnelles du PCA. Ceci nous a permis de s'assurer de la fiabilisation des installations. Aussi, l'année nous a permis de finaliser le projet PCA des filiales CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse.

L'exercice 2022 a été marqué principalement par le maintien du dispositif de continuité sanitaire et le déploiement des règles sanitaire pour faire face à l'évolution de la pandémie et aux engagements opérationnels de CDG Capital.

La continuité d'activité et la santé de nos collaborateurs comme objectif pour dépasser cette crise sanitaire.

Durant le premier semestre de l'année 2023, CDG Capital a participé le 23 et 24 mai 2023 au premier exercice de simulation de crise de la place financière au Maroc. L'objectif étant de contribuer au renforcement de la résilience opérationnelle de la Place, à travers une coordination efficace du plan de continuité d'activité de Bank Al-Maghrib avec celui des acteurs du secteur financier, essentiellement les banques et les infrastructures du marché financier.

## 2. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES (FP)

### 2.1 DISPOSITIF DE GESTION DU CAPITAL

Le dispositif de capital Management repose sur les principes directeurs suivants :

- La tenue de la production réglementaire, notamment le pilier 1 de Bâle portant sur la mesure des exigences minimales de fonds propres au titre des risques prudentiels de crédit, marché et opérationnel ;
- La mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital économique au profil global de risque de la banque ;
- Le contrôle permanent de la capacité des fonds propres prudentiels à absorber les pertes issues de l'application des scénarios de chocs et de stress tests adaptés à la nature des risques encourus ;

- Le pilotage dynamique des fonds propres, à travers l'anticipation des projections futures du capital requis, permettant la maîtrise du niveau de solvabilité issu des orientations budgétaires et du business plan de la banque.

Le processus d'optimisation et d'allocation des fonds propres vise :

- L'analyse de la rentabilité ajustée par le risque, à travers l'appréciation de la performance d'une activité / engagement compte tenu des risques encourus ;
- L'affectation prioritaire des FP aux activités assurant un profil rendement / risque convenable ;
- Le pilotage de la stratégie de développement (lancement de nouvelles activités, nouveaux produits, etc...) ;
- Conformité par rapport aux exigences du régulateur en matière de gestion des FP.

## 2.2 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les modalités de détermination des fonds propres prudentiels de CDG Capital sont régies par les dispositions de la circulaire N°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.

A fin décembre 2023, les fonds propres prudentiels de CDG Capital sur base individuelle sont composés de 64% des fonds propres de catégorie 1, ce pourcentage passe à 68 % sur base consolidée. Ceci s'explique par l'émission d'une dette subordonnée d'un montant de 500 MDH sur 10ans, considérée dans les fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 2 sur base individuelle sont composés des plus-values latentes sur titres de placement et des provisions pour risques généraux conformément aux modalités d'inclusion dictées par Bank Al-Maghrib.

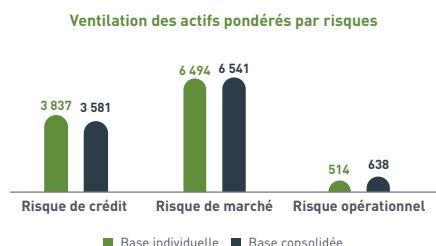
A fin décembre 2023, les fonds propres prudentiels sur base sociale s'établissent à 1 532 Mdhs, contre **1 565 Mdhs** sur base consolidée.

## 2.3 ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT, RISQUES DE MARCHÉ ET RISQUE OPÉRATIONNEL

Les risques pondérés sont calculés selon les approches suivantes :

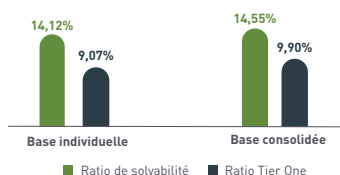
Zone de risque	Approche d'évaluation	Référence réglementaire
Risque de crédit	Méthode standard	Circulaire N° 26/G/2006
Risque de marché pour les produits homologués par la banque centrale	Méthode avancée	Circulaire N° 08/G/2010
Risque de marché relatif aux produits non homologués par la banque centrale	Méthode standard	Circulaire N° 26/G/2006
Risque opérationnel	Méthode indicateur de base	Circulaire N° 26/G/2006

Le graphe ci-dessous présente la ventilation des actifs pondérés à fin décembre 2023 sur base individuelle et consolidée (en millions de dirhams) :



## 2.4 RATIO DES FONDS PROPRES DE BASE ET SOLVABILITÉ

A fin décembre 2023, les ratios de solvabilité et Tier One sur base individuelle et consolidée se présentent comme suit :



### NOTE 14 : DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

CDG Capital s'est doté depuis sa création d'un système de contrôle interne intégré dont le renforcement continu est au cœur de ses préoccupations. Ce système se base sur les règles de bonne gouvernance, une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrale.

Dans ce cadre, CDG Capital a édifié une culture de contrôle interne autour d'un environnement de travail sécurisé et propice au développement durable. Ce dernier est régi par la charte de contrôle interne du groupe CDG Capital et décliné sur le plan opérationnel entre autres par le dispositif et la procédure de contrôle permanent. Notamment, l'ensemble des activités de CDG Capital s'inscrivent dans le cadre d'un système de contrôle à fréquences régulières adaptées à la cotation des risques opérationnels, et ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.

### 1. DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

Le Système de Contrôle Interne « SCI » de CDG Capital se définit par l'ensemble des processus mis en œuvre par la Banque, à tous les niveaux opérationnels et hiérarchiques, destiné à donner, en permanence, une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-après :

- le respect des procédures internes et orientations du management ;
- la conformité des opérations et des procédures internes aux prescriptions législatives et réglementaires ;
- la fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières, à l'échelle internes et externes ;
- l'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Le système de contrôle interne est aussi en évolution continue en termes de ressources humaines, techniques et logistiques adaptées au développement des activités, aux exigences réglementaires et aux ambitions de la banque de pérenniser un atmosphère de confiance et de bonnes pratiques en interne et vis-à-vis des clients.

## 2. ORGANISATION DU SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne du Groupe CDG Capital est organisé autour de trois lignes de maîtrise des risques, sous la responsabilité de la direction générale et la supervision du Conseil d'administration. Cette organisation peut être illustrée comme suit :

La **première ligne** de maîtrise est constituée par le management opérationnel qui doit veiller au bon fonctionnement et du déploiement du dispositif de contrôle de premier niveau ;

La **deuxième ligne** de maîtrise est opérée par l'entité Contrôle Permanent qui est en charge de la bonne conception et du correct déploiement du dispositif de contrôle permanent en s'appuyant sur les travaux de cartographie des risques de non-conformité et opérationnels.

Le contrôle permanent au sein de CDG Capital est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels et est matérialisé et déployé à travers des répertoires de contrôle couvrant l'ensemble des activités, des plans de supervision et de communication et des restitutions consolidées permettant de tirer des enseignements pertinents et de mettre en place les actions nécessaires. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités de manière à prévenir tout incident éventuel.

La **troisième ligne** de maîtrise que représente la direction de l'audit interne. Celle-ci apporte une évaluation indépendante et des revues transverses dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle en place.

## 3. MOYENS AFFECTÉS AU SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE

Le Système de Contrôle Interne (SCI) comprend des structures dédiées exclusivement aux activités de contrôle déployées au niveau central. D'autres entités jouent un rôle de support de contrôle interne de par la nature de leurs attributions.

Les structures dédiées aux activités de contrôle sont l'audit interne d'une part, et celles en charge, de la gestion des risques, du contrôle permanent, et de la conformité d'autre part. Rattachées au pôle « Pilotage et Contrôle », ces dernières ont pour rôle d'animer les filières de contrôle, de veiller à l'application des dispositifs de contrôle et à la régularisation des anomalies relevées en temps opportun, de centraliser les données relatives à la gestion et la prévention des risques, ainsi que d'élaborer des analyses et de produire des indicateurs relatifs au contrôle interne selon leur périmètre d'actions.

## 4. COORDINATION DU DISPOSITIF CONTRÔLE INTERNE

Le Système de Contrôle Interne (SCI) de CDG Capital et de ses filiales est organisé en filière selon l'approche subsidiaire. Le contrôle fédéral assure le référentiel et le reporting Groupe et les fonctions du contrôle interne des filiales déploient le dispositif de contrôle dans le respect de la réglementation et des normes Groupe. A cet égard, le système de contrôle interne est assuré au niveau des filiales par le biais de correspondants contrôle permanent dédiés aux activités y afférentes. Les moyens humains déployés et leurs attributions sont proportionnels à la taille et à la nature des activités de chaque structure notamment aux exigences réglementaires en la matière.



**RAPPORT DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
SOCIAUX  
2023**

**Deloitte**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca

**COOPERS AUDIT**

83, Avenue Hassan II  
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

**Audit des états de synthèse****Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CDG Capital SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 776 175 KMAD, dont un bénéfice net de 32 718 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CDG Capital SA au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Réponse d'audit
<b>Evaluation des titres de transaction et de placement</b>	
<p>Les titres de transaction et de placement figurent à l'actif de CDG Capital au 31 décembre 2023 pour un montant de 10 756 143 KMAD. Les titres de transaction et de placement sont évalués conformément aux principes décrits dans l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Nous avons considéré que l'évaluation des titres de transaction et de placement constitue un point clé de l'audit, ces titres étant de montants significatifs et faisant appel au jugement de la direction dans le recours aux modèles internes de valorisation pour leur évaluation (hors actions cotées) en date de clôture.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à l'évaluation des titres de transaction et de placement. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner le dispositif de gouvernance relatif aux modèles de valorisation et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</li> <li>- Tester par sondage l'évaluation des titres de transaction et de placement.</li> </ul>

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

**Les Commissaires aux Comptes****DELOITTE AUDIT**


Sakina Bensouda-Korachi  
Associée

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**


Abdellah Laghchaoui  
Associé



**PRINCIPALES METHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES**

Les comptes individuels de CDG Capital sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). En particulier, les principales méthodes d'évaluation en matière de titres, créances, dettes et immobilisations sont résumées ci-après.

**PORTEFEUILLE TITRES**

Les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes :

TITRES DE TRANSACTION	TITRES DE PLACEMENT	TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS
<p>Sont logés dans cette catégorie, les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus par la banque dans le cadre de son activité de mainteneur de marché.</p> <p>Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.</p> <p>À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences, résultant des variations de prix de marché, est porté au compte de produits et charges.</p>	<p>Cette catégorie concerne les titres détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que la banque peut être amenée à céder à tout moment</p> <p>Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.</p> <p>À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués par référence au prix du marché du jour le plus récent. Les moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values ne peuvent être constatées en produits.</p>	<p>Sont inscrits dans cette catégorie à leur valeur d'acquisition, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le PCEC en titres de participation, participations dans les entreprises liées et autres titres immobilisés.</p> <p>A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis (valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, actif net réévalué, discounted cash flow). Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.</p>

**CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE**

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours: en créances à vue et à terme pour les établissements de crédit; crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, autres crédits pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances en souffrance et les provisions y afférentes sont évaluées et comptabilisées conformément à la réglementation en vigueur.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

**DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes à vue, comptes à terme et autres dépôts pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

**TITRES DE CRÉANCES EMIS**

- Les émissions de certificats de dépôt (CD) vanilles sont comptabilisées à leur valeur nominale au taux d'intérêt contractuel.
- Les émissions de dettes structurées comportant un swap de performance sont évaluées et comptabilisées comme suit :
  - La dette représentative du passif (contrat hôte) est comptabilisée à sa valeur nominale ;
  - Le dérivé incorporé (swap de performance) fait l'objet d'une comptabilisation séparée (« split accounting ») en valeur de marché, et les variations de valeur à chaque arrêté comptable sont constatées en résultat (gain ou perte) en contrepartie d'un compte de régularisation.

**ÉTAT DES DÉROGATIONS**

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	<p>La reconnaissance en comptabilité du dérivé incorporé (swap de performance) associé à l'émission de CD structuré est de nature à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Traduire au mieux la réalité économique de l'émission de dette structurée (combinaison d'une émission vanille et d'un swap de performance)</li> <li>Éliminer le mismatch comptable entre d'une part, le passif représenté par les certificats de dépôts qui sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal, et d'autre part, les actifs et contrats de couverture y associés, lesquels sont évalués en valeur de marché (trading) ;</li> </ul>	<p>Au 31/12/2023, la réévaluation au prix du marché du swap de performance a donné lieu à la comptabilisation à l'actif (rubrique "autres actifs") d'un dérivé de MAD 81 millions de dirhams, et s'est traduite par un impact positif sur le résultat net de MAD 17,6 millions.</p>
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

**CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS**

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2023	31/12/2022
<b>COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS</b>	720 748	11 948	10 353	136 777	879 827	745 234
<b>VALEURS RECUES EN PENSION</b>						
- au jour le jour						
- à terme						
<b>PRETS DE TRÉSORERIE</b>						
- au jour le jour						
- à terme						
<b>PRETS FINANCIERS</b>		300 000	225 000		525 000	618 333
<b>AUTRES CRÉANCES</b>		591			591	609
<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>		7 307	711		8 018	6 929
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>720 748</b>	<b>319 847</b>	<b>236 064</b>	<b>136 777</b>	<b>1 413 436</b>	<b>1 371 105</b>

**CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

CRÉANCES	Secteur public		Secteur privé		Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle			
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	269 938	166 487	292 979	588	729 992	594 677
- Comptes à vue débiteurs	258	166 487	183 971	588	351 305	335 615
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie	269 680		109 008		378 687	259 062
<b>CRÉDITS À LA CONSOMMATION</b>				1 652	1 652	2 089
<b>CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT</b>	632 000		728 883		1 360 883	1 173 458
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>				244	244	701
<b>AUTRES CRÉDITS</b>			6 581		6 581	700
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE</b>						
<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>	9 502		2 378		11 880	21 185
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>						
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						
- Créances compromises						
<b>TOTAL</b>	<b>911 440</b>	<b>166 487</b>	<b>1 030 820</b>	<b>2 483</b>	<b>2 111 231</b>	<b>1 792 809</b>

**VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR**

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
			financiers	non financiers		
<b>TITRES COTÉS</b>	8 123		128	15 242	23 493	21 477
<b>BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES</b>						
<b>OBLIGATIONS</b>						
<b>AUTRES TITRES DE CRÉANCE</b>						
<b>CERTIFICATS DE SUKUK</b>						
<b>TITRES DE PROPRIÉTÉ</b>	8 123		128	15 242	23 493	21 477
<b>TITRES NON COTÉS</b>	568 808	9 154 101	831 028	120 814	10 674 751	9 807 609
<b>BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		8 391 284			8 391 284	7 671 994
<b>OBLIGATIONS</b>		762 818	76 411	120 814	960 043	997 529
<b>AUTRES TITRES DE CRÉANCE</b>	568 808				568 808	1 127 532
<b>CERTIFICATS DE SUKUK</b>						10 553
<b>TITRES DE PROPRIÉTÉ</b>			754 617		754 617	
<b>TOTAL</b>	<b>576 931</b>	<b>9 154 101</b>	<b>831 156</b>	<b>136 056</b>	<b>10 698 244</b>	<b>9 829 086</b>

\* nets de provisions et hors ICNE

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>6 734 775</b>	<b>6 734 775</b>	<b>6 734 775</b>			
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	6 398 584	6 398 584	6 398 584			
OBLIGATIONS	336 191	336 191	336 191			
AUTRES TITRES DE CREANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIETE						
<b>TITRES DE PLACEMENT*</b>	<b>4 013 018</b>	<b>4 005 860</b>	<b>3 198 092</b>	<b>6 465</b>	<b>15 121</b>	<b>34 428</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 001 881	1 992 730	1 984 600	31	9 182	
OBLIGATIONS	661 045	660 078	642 759	348	2 764	34 428
AUTRES TITRES DE CREANCE	571 151	569 143	570 733	335	2 343	
TITRES DE PROPRIETE	778 942	783 909		5 751	832	
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>						
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK						

\* hors ICNE

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

Actif	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES</b>		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	76 500	
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>700 772</b>	<b>770 614</b>
Sommes dues par l'Etat	254 026	226 296
Débiteurs divers	180 850	279 561
Produit à recevoir	63 958	53 493
Charges constatées d'avance		
Autres comptes	201 939	211 264
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>777 273</b>	<b>770 614</b>

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

Passif	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS</b>		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	1 549 552	716 298
<b>CREDITEURS DIVERS</b>	<b>187 797</b>	<b>112 611</b>
Sommes dues à l'Etat	98 871	30 363
Créditeurs Divers	11 154	10 043
Dettes Fournisseurs	33 454	29 763
Produits constatés d'avance		
Comptes de Régularisation	44 317	42 443
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 737 349</b>	<b>828 909</b>

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette
<b>Participations dans les entreprises liées</b>					
CDG CAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	100%	150 000	150 000
CDG CAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	27 437	100%	44 510	44 510
CDG CAPITAL REAL ESTATE	GESTION DE FONDS IMMOBILIERS	3 000	100%	3 520	3 520
<b>Autres titres de participation et emplois assimilés</b>					
MAGHREB TITRISATION	TITRISATION	10 000	13,0%	2 004	2 004
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DU FCGD	FINANCIER	1 000	NS	59	59
CHWITER JDID	IMMOBILIER	1 098 768	6,80%	70 274	37 274
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>					
Autres emplois assimilés	FINANCIER			11 917	11 772
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>				<b>282 284</b>	<b>249 139</b>
<b>EMPLOIS ASSIMILES</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>282 284</b>	<b>249 139</b>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortis et/ou prov début de l'ex	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortis sur immo sorties		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>191 499</b>	<b>46 937</b>	<b>11 905</b>	<b>226 531</b>	<b>110 813</b>	<b>18 626</b>		<b>129 439</b>	<b>97 092</b>
- Droit au bail									
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	190 409	35 794		226 203	110 813	18 626		129 439	96 764
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation en cours	1 090	11 143	11 905	328					328
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>67 425</b>	<b>1 882</b>	<b>948</b>	<b>68 358</b>	<b>55 963</b>	<b>4 246</b>	<b>486</b>	<b>59 723</b>	<b>8 636</b>
<b>- IMMEUBLES D'EXPLOITATION</b>	<b>22 324</b>	<b>336</b>		<b>22 660</b>	<b>18 937</b>	<b>1 213</b>		<b>20 149</b>	<b>2 511</b>
Terrain d'exploitation									
Agencement Inst Immeubles d'exploitation, Bureaux	22 324	336		22 660	18 937	1 213		20 149	2 511
Immeubles d'exploitation, Logements de fonction									
<b>- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>45 100</b>	<b>1 546</b>	<b>948</b>	<b>45 698</b>	<b>37 026</b>	<b>3 033</b>	<b>486</b>	<b>39 573</b>	<b>6 125</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	6 681			6 681	4 687	439		5 127	1 554
Matériel de bureau d'exploitation	1 077	27		1 104	923	55		978	126
Matériel informatique	34 875	1 039	152	35 763	29 691	2 299	116	31 874	3 889
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 467	480	796	2 151	1 724	241	370	1 595	556
Autres matériels d'exploitation									
<b>- AUTRES IMMOB CORPORELLES D'EXPLOITATION EN COURS</b>									
<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT</b>									
Terrains hors exploitation									
Immeubles hors exploitation									
Mobilier et matériel hors exploitation									
Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
<b>Total</b>	<b>258 923</b>	<b>48 819</b>	<b>12 853</b>	<b>294 890</b>	<b>166 776</b>	<b>22 872</b>	<b>486</b>	<b>189 162</b>	<b>105 728</b>

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
06/04/2023	Matériel de transport	192	135	58	109	51	
06/04/2023	Matériel de transport	154	108	46	71	25	
17/04/2023	Matériel de transport	450	128	323	330	8	
17/04/2023	Matériel informatique	152	116	36			36
<b>TOTAL</b>		<b>948</b>	<b>486</b>	<b>462</b>	<b>510</b>	<b>84</b>	<b>36</b>

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>		<b>13 276</b>	<b>43 523</b>			<b>56 799</b>	<b>89 909</b>
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	<b>2 316 658</b>		<b>2 818 395</b>			<b>5 135 053</b>	<b>2 101 322</b>
- au jour le jour			1 320 236			1 320 236	
- à terme	2 316 658		1 498 158			3 814 816	2 101 322
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>		<b>25 178</b>	<b>700 000</b>			<b>725 178</b>	<b>3 154 000</b>
- au jour le jour			700 000			700 000	3 030 000
- à terme		25 178				25 178	124 000
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>							
<b>AUTRES DETTES</b>		<b>180</b>				<b>180</b>	<b>94</b>
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	<b>1 322</b>	<b>72</b>	<b>959</b>			<b>2 353</b>	<b>1 096</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 317 980</b>	<b>38 706</b>	<b>3 562 877</b>			<b>5 919 562</b>	<b>5 346 421</b>

DEPOTS DE LA CLIENTELE

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	3 793	1 188 837	232 795	214 783	<b>1 640 208</b>	<b>1 386 906</b>
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME		665 410	286 420		<b>951 830</b>	<b>709 731</b>
AUTRES COMPTES CREDITEURS	77 076	1 070 984	4 657	260	<b>1 152 977</b>	<b>1 315 864</b>
INTERETS COURUS A PAYER		5 690	7 052		<b>12 742</b>	<b>7 656</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80 869</b>	<b>2 930 921</b>	<b>530 924</b>	<b>215 043</b>	<b>3 757 757</b>	<b>3 420 157</b>

TITRE DE CREANCE EMIS

NATURE TITRES (1)	Date de jouissance	Date d'échéance	CARACTERISTIQUES			MONTANT	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement (en DH)
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	26/10/2022	26/10/2029	100	3,04%	INFINE	600 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	26/04/2023	26/04/2024	100	3,74%	INFINE	320 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/07/2023	26/07/2024	100	3,56%	INFINE	1 200 000			
<b>TOTAL</b>						<b>2 120 000</b>			

(1) Il s'agit de : Certificats de dépôt, Emprunts obligataires, Bons de sociétés de financement, Autres titres de créance.

(2) Amortissement annuel ou infini.

DETTES SUBORDONNEES

NATURE TITRES	Date de jouissance	Date d'échéance	CARACTERISTIQUES			MONTANT	Dont	
			Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement (2)		Entreprises liées	Autres apparentés
EMPRUNT SUBORDONNE	09/03/2021	09/03/2031	100	3,14%	INFINE	500 000		
EMPRUNT SUBORDONNE	29/12/2022	Perpetuelle	100	5,37%	INFINE	100 000		
<b>TOTAL</b>						<b>600 000</b>		

PROVISIONS

PROVISIONS	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2023
<b>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :</b>	<b>113 925</b>	<b>31 660</b>	<b>46 357</b>		<b>99 227</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6 584				6 584
Titres de placement	65 477	30 109	46 036		49 550
Titres de participation et emplois assimilés	33 321	145	321		33 145
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	8 544	1 406			9 949
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :</b>	<b>57 649</b>	<b>22 155</b>	<b>7 419</b>		<b>72 385</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	56 330	21 585	6 200		71 715
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	1 319	570	1 219		670
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>171 574</b>	<b>53 815</b>	<b>53 777</b>		<b>171 612</b>

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS	31/12/2023	31/12/2022
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</b>	<b>2 975 115</b>	<b>2 415 695</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	500 000	
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	500 000	
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>132 048</b>	<b>283 313</b>
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés	132 048	283 313
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>		
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données		
Autres cautions, avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>2 343 067</b>	<b>2 132 382</b>
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
Autres cautions et garanties données	2 343 067	2 132 382
Engagements en souffrance		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</b>	<b>1 341 438</b>	<b>1 141 438</b>
Engagements de financement recus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement recus	500 000	500 000
<b>Engagements de garantie recus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>841 438</b>	<b>641 438</b>
Garanties de crédits	609 438	409 438
Autres garanties reçues	232 000	232 000
<b>Engagements de garantie recus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (EN DIRHAM)

Montant du capital	930 000 000				
Montant du capital social souscrit et non appelé	0				
Valeur nominale des titres	100				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %	Pourcentage des droits de vote détenu	
<b>CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION</b>	BP 408 PLACE MY HASSAN RABAT	9 299 994	9 299 994	100%	100%
<b>MR KHALID SAFIR</b>	BP 408 PLACE MY HASSAN RABAT	1	1	0%	0%
<b>MR HAMID TAWFIKI</b>	BP 408 PLACE MY HASSAN RABAT	1	1	0%	0%
<b>MME LATIFA ECHIHABI</b>	BP 408 PLACE MY HASSAN RABAT	1	1	0%	0%
<b>MR NOUJAM AL AISSAMI</b>	DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURS RABAT	1	1	0%	0%
<b>MR MOHAMED AMINE FILALI</b>	BP 408 PLACE MY HASSAN RABAT	1	1	0%	0%
<b>MR MOHAMED SULAIMANI</b>	BP 408 PLACE MY HASSAN RABAT	1	1	0%	0%
<b>Total</b>		<b>9 300 000</b>	<b>9 300 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2023
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>169 318</b>	<b>1 563</b>		<b>170 881</b>
Réserve légale	67 318	1 563		68 881
Autres réserves	102 000			102 000
<b>Capital</b>	<b>930 000</b>			<b>930 000</b>
Capital appelé	930 000			930 000
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>66</b>	<b>29 704</b>		<b>29 770</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>31 268</b>	<b>[31 268]</b>		<b>32 718</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 130 652</b>			<b>1 163 370</b>



PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INITITULES	MONTANTS(+)	MONTANTS(-)
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
<b>Bénéfice net</b>	<b>32 718</b>	
Perte nette		
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>		
<b>1- Courantes</b>	<b>25 238</b>	
- Charges sur exercices antérieurs	1 347	
- Pénalités		
- Charges à réintégrer dot aux provisions	22 991	
- Charges non déductible	868	
- Excédent d'amortissements voitures	31	
<b>2- Non courantes</b>	<b>7 235</b>	
- Impôts sur les sociétés	6 621	
- Contribution à la solidarité	614	
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>		
<b>1- Courantes</b>	<b>47 652</b>	
- Produits des titres de participations et placement	41 452	
- Reprise de provisions	6 200	
<b>2- Non courantes</b>		
<b>TOTAL</b>		
	<b>65 191</b>	<b>47 652</b>
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>		
<b>Bénéfice brut</b> si T1 > T2 (A)	<b>17 539</b>	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>		
<b>Bénéfice net fiscal</b> (A - C) OU	<b>17 539</b>	
Déficit net fiscal (B)		
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>		
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)  
Exercice n-1

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

I DETERMINATION DU RESULTAT	31/12/2023
Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	39 953
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	25 238
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	47 652
Résultat courant théoriquement imposable (=)	17 539
Impôt théorique sur résultat courant (-)	7 235
Résultat courant après impôts (=)	32 718

II INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES



DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE AU 31/12/2023

NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
<b>A- TVA collectée</b>	<b>25 451 891</b>	<b>176 817 430</b>	<b>184 917 630</b>	<b>17 351 692</b>
<b>B- TVA à récupérer</b>	<b>4 965 096</b>	<b>19 435 288</b>	<b>22 534 695</b>	<b>1 865 689</b>
Sur charges	3 357 209	18 206 132	20 184 870	1 378 471
Sur immobilisations	1 607 887	1 229 156	2 349 825	487 218
<b>C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)</b>	<b>20 486 796</b>	<b>157 382 142</b>	<b>162 382 935</b>	<b>15 486 003</b>

PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2020 à 2023 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales de CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux dits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	Montants	Montants
<b>A- Origine des résultats affectés</b>		<b>B- Affectation des résultats</b>
Décision de l'AGO du 28/04/2023		
Report à nouveau	66	RESERVES LEGALES
Résultats nets en instance d'affectation		RESERVES FACULTATIVES
Résultat net de l'exercice	31 268	Dividendes
Prélèvements sur les bénéfices		RAN
Autres prélèvements		
Reserves facultatives		
<b>TOTAL A</b>	<b>31 334</b>	<b>TOTAL B</b>
		<b>31 334</b>

EFFECTIFS

EFFECTIFS	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	159	161
Effectifs utilisés	159	161
Effectifs équivalent plein temps	159	161
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	159	161
Cadres (équivalent plein temps)	153	161
Employés (équivalent plein temps)	6	5
dont effectifs employés à l'étranger		

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1) 31-déc.-2023  
. Date d'établissement des états de synthèse (2) 11-mars-2024

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	Favorables
	Défavorables



TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes 31/12/2023	Montants en milliers de DH 31/12/2023
<b>Titres dont l'établissement est dépositaire</b>	<b>506</b>	<b>106 174 587</b>
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	3	2 488 442
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	65	51 781 344
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion		
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	438	51 904 801
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion		

RESEAU

RESEAU	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents	1	1
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2023	31/12/2022
Comptes courants	440	444
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger		
Autres comptes chèques	1 990	1 975
Comptes d'affacturage		
Comptes d'épargne		
Comptes à terme	11	11
Bons de Caisse		
Autres comptes de dépôts	11	8
<b>TOTAL</b>	<b>2 472</b>	<b>2 440</b>

LISTE DES ETATS "NEANT" :

A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE



**RAPPORT  
SPÉCIAL DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
2023**

**CDG CAPITAL  
S.A**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER  
AU 31 DECEMBRE 2023**

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca  
Maroc

**COOPERS AUDIT**

83, Avenue Hassan II  
20.100 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de  
**CDG CAPITAL S.A**  
Rabat

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023**

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

#### **2. CONVENTIONS CONCLUES LORS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2023**

##### **2.1. Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de bureaux conclue entre CDG Capital et CDG Capital Gestion**

**Partie concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère).

# Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca  
Maroc

# COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II  
20.100 Casablanca  
Maroc

**Nature et objet du contrat :** Mise à disposition d'espace de bureaux pour une superficie globale de 80,72 m<sup>2</sup> au profit de CDG Capital Gestion dans l'annexe située à Casablanca, moyennant un loyer mensuel de MAD 15.711,34 HT, auquel s'ajoute une quote-part dans les charges communes fixée à 18% des frais suivants : prime d'assurance multirisque, prestations d'entretien et de réparation et prestations de maintenance et de nettoyage.

**Date de signature du contrat :** 22 juillet 2020

**Produits comptabilisés en 2023 (HT) :** 248 KMAD

**Montant TTC encaissé en 2023 :** 221 KMAD

**Solde créance TTC au 31/12/2023 :** 144 KMAD.

## 2.2 Contrat d'aménagement d'un site de repli utilisateurs avec CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse.

**Personne concernée :** CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère).

**Nature et objet du contrat :** réalisation d'un site de repli pour 18 utilisateurs et une salle informatique pour les besoins des deux filiales pour mutualiser les équipements. Les coûts d'investissement et de fonctionnement (loyers et charges locatives, consommation eau et électricité, facility management, taxes locales) liés sont refacturés par CDG Capital à l'identique selon les clefs de répartition suivantes :

- Les dépenses d'investissements liés au site sont réparties à égalité entre les deux filiales ;
- Les dépenses de fonctionnement sont réparties à raison de 55% pour CDG Capital Gestion et 45% pour CDG Capital Bourse.

**Date de signature du contrat :** 01/07/2019

**Produits comptabilisés en 2023 (HT) :** 275 KMAD

**Montant TTC encaissé en 2023 :** 443 KMAD

**Solde créance TTC au 31/12/2023 :** 150 KMAD.

## 2.3 Convention relative à la mise en place de la solution BRS ANALYTICS pour la gestion des risques financiers du Groupe CDG.

**Personne concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).

**Nature et objet du contrat :** modalités de mise en place de la solution Risque au niveau de CDG (EP), CDG Capital et FINEA.

**Date de signature du contrat :** 10/10/2019

**Charge comptabilisée en 2023 (HT) :** 222 KMAD

**Montant TTC décaissé en 2023 :** 67 KMAD

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca  
Maroc

**COOPERS AUDIT**

83, Avenue Hassan II  
20.100 Casablanca  
Maroc

**Solde dette TTC au 31/12/2023** : 200 KMAD.

#### 2.4 Convention relative à la mise en place de la solution de gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du Groupe CDG

**Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).

**Nature et objet de la convention** : Convention de mise en place de solution "DILITRUST EXEC" pour la gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du groupe CDG, conclue entre CDG, CDG Capital, Compagnie Générale Immobilière (CGI), CDG Développement, Madaef et Medz, moyennant un coût annuel de 59.827 Euros (soit la contrevaieur de 688 KMAD), dont 8.252 Euros (soit la contrevaieur de 91 KMAD) représentant la quote-part de CDG Capital.

**Date de conclusion de la convention** : 26 février 2018

**Charge HT comptabilisée en 2023** : 88 KMAD

**Somme TTC décaissée en 2023** : 88 KMAD

**Solde dette TTC au 31/12/2023** : Néant.

#### 2.5 Convention d'avance en compte courant entre CDG Capital et CDG Capital Real Estate

**Personne concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère).

**Nature et objet de la convention** : Convention de mise en place d'une avance en compte courant d'associé par CDG Capital au profit de CDG Capital Real Estate destinée au reprofilage de la dette globale de cette dernière envers CDG Capital et dont le solde au 31 décembre 2016, intérêts courus compris, s'élève à 23 371 KMAD. Cette avance est accordée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction au taux d'intérêt fiscal en vigueur, soit 2,21% pour 2017 et 2,22% en 2018.

**Date de conclusion de la convention** : 30 décembre 2016 prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2023** : Néant

**Sommes TTC encaissées en 2023** : Néant

**Solde créance TTC au 31/12/2023** : 17 871 KMAD.

#### 2.6 Convention d'assistance pour la gestion des fonds de la CNRA

**Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).

# Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca  
Maroc

# COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II  
20.100 Casablanca  
Maroc

**Date de conclusion de la convention :** Convention conclue en date du 31 mars 2006, ayant fait l'objet, depuis, de quatre avenants intervenus respectivement le 27 novembre 2006, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 18 juillet 2012.

**Modalités de rémunération :** Mise en application de nouvelles conditions tarifaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suit :

- Une commission fixe de gestion financière fixée à 0,05% TTC par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé de chaque portefeuille de la CNRA ou de chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA.  
Cette commission est facturée trimestriellement.
- Une commission variable (performance fées) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
  - o 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive ;
  - o 8% si la performance cumulée est négative.

Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,034% TTC de l'Actif Moyen de la période consommée pour chaque portefeuille de la CNRA ou chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.

L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrémenté chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.

**Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT) :** 6 769 KMAD

**Sommes encaissées TTC en 2023 :** 23 787 KMAD

**Solde créance TTC au 31/12/2023 :** 14 457 KMAD.

## 2.7 Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et de sa clientèle

**Partie concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère)

**Objet de la convention :** Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la CDG et de sa clientèle

**Date de conclusion de la convention :** 31 mars 2006

**Conditions de rémunération :** En contrepartie de sa prestation, CDG Capital perçoit des commissions facturées mensuellement suivant les modalités ci-après :

- Avoirs propres de la CDG : 0,012% HT applicable aux avoirs de fin de mois.
- Avoirs de la clientèle CDG : 90% HT des frais facturés par la CDG à ses clients.

**Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT) :** 21 516 KMAD

**Sommes encaissées en 2023 (TTC) :** 32 304 KMAD

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca  
Maroc

**COOPERS AUDIT**

83, Avenue Hassan II  
20.100 Casablanca  
Maroc

**Solde créance TTC au 31/12/2023** : 7 705 KMAD.

## 2.8 Mandat de gestion financière et patrimoniale conclu avec la CDG concernant le RCAR

**Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère).

**Objet de la convention** : la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) mandate CDG Capital pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR (Régime Collectif d'Allocation des Retraites).

**Date de conclusion de la convention** : 15 juillet 2014

**Avenant n°1 conclu le 5 décembre 2019** : modification de certains éléments de la tarification appliquée au titre du mandat et précision que tout amendement y afférents devra nécessairement résulter d'un avenant au mandat signé par les parties

**Modalités de rémunération** : La rémunération de CDG Capital est fixée comme suit :

- Une commission fixe de gestion financière fixée à 0,06% HT par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé et calculée trimestriellement. Cette commission est facturée trimestriellement.
- Une commission variable (performance fées) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
  - o 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive ;
  - o 8% si la performance cumulée est négative.

Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,04% HT de l'Actif Moyen de la période consommée, soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.

L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrétementé chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.

**Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT)** : 52 626 KMAD

**Sommes encaissées TTC en 2023** : 128 890 KMAD

**Solde créance TTC au 31/12/2023** : 75 847 KMAD

## 2.9 Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

**Partie concernée** : CDG en tant que principal actionnaire (maison mère)

**Date de conclusion de la convention** : 31 mars 2006

**Objet de la convention** : Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la CDG.

# Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca  
Maroc

# COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II  
20.100 Casablanca  
Maroc

**Modalités de rémunération :** La commission de gestion due à CDG Capital au titre de la convention est fixée à 0,10% HT annuel de la moyenne quotidienne de la position nette de trésorerie. Cette prestation est facturée trimestriellement.

**Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT) :** 1 785 KMAD

**Sommes encaissées TTC en 2023 :** 3 859 KMAD

**Solde créance TTC au 31/12/2023 :** Néant.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C - Tour Ivoire 3, La Marina  
Casablanca  
Tel: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 16 / 47 50

Sakina Bensouda Korachi  
Associée

COOPERS AUDIT S.A



COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: Avenue Hassan II  
Tel: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOU  
Associé



**ETAT DES  
HONORAIRES  
VERSÉS AUX  
CONTRÔLEURS  
DE COMPTES  
2023**

ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES AU

31/12/2023

	Coopers Audit		Mazars		Coopers Audit		Mazars		Deloitte		TOTAL
	Montant / Année	2022	2021	Pourcentage / Année*	2022	2021	2020	Pourcentage / Année*	2021	2020	
Commisariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	220	248	292	92%	190	247	228	90%	93%	100%	1.425
- Eracteur	160	208	252	67%	190	247	228	90%	93%	100%	1.285
- Filiales	60	40	40	25%	-	-	-	0%	0%	0%	140
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	20	20	-	8%	20	20	-	10%	7%	0%	80
- Eracteur	20	20	-	8%	20	20	-	10%	7%	0%	80
- Filiales	-	-	-	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-
Sous total	240	268	292	100%	210	267	228	100%	100%	100%	1.505
Autres prestations rendues	-	-	-	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-
Autres	-	-	-	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-
Sous total	-	-	-	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>240</b>	<b>268</b>	<b>292</b>	<b>100%</b>	<b>210</b>	<b>267</b>	<b>228</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1.505</b>

\* Part de chaque ligne dans le total de l'année concernée

En milliers de dirhams

RAPPORT  
**ESG**  
**EXERCICE**  
**2023**

# A propos de ce rapport

## Méthodologie de reporting

Ce rapport est structuré autour de nos enjeux de responsabilité sociétale, issus de notre étude de matérialité. L'ensemble des fonctions impliquées ont été consultées lors de la phase de collecte et du traitement des informations collectées.

Les informations collectées sont relatives à nos enjeux matériels et aux informations requises par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux dans sa circulaire n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, qui s'applique à CDG Capital en tant qu'organisme faisant appel public à l'épargne. Le contenu de ce rapport a été construit dans une quête de transparence dans la limite des informations disponibles.

Notre analyse de matérialité tient compte de la norme ISO 26000 et des objectifs de développement durable de l'ONU.

Au-delà des indicateurs quantitatifs, nous avons aussi présenté les actions clés des trois dernières années, montrant comment nous répondons à nos engagements RSE.

## Périmètre de reporting et de consolidation des données

Ce reporting couvre la période 2021-2023. Les informations qualitatives et une partie des informations quantitatives sont relatives au périmètre consolidé de CDG Capital et ses deux filiales détenues à 100% : CDG Capital Bourse et CDG Capital Gestion. Certaines informations quantitatives ne sont disponibles que pour le périmètre social de CDG Capital.

# La durabilité au cœur de notre stratégie

## 15 engagements RSE

Construite sur une approche participative, notre stratégie de responsabilité sociale est le fruit d'une analyse de matérialité menée en 2018, qui a fait ressortir 15 enjeux prioritaires. Cette analyse de matérialité est en cours de mise à jour au moment de la publication de ce rapport.



## Nouveau business model

Fin 2023, dans un contexte national marqué par une dynamique de croissance soutenue, CDG Capital a redéfini son business model en réponse aux évolutions stratégiques du Groupe CDG.

En effet, notre nouveau positionnement contribue à la création d'un impact économique, social et environnemental positif, accordant une place centrale aux problématiques RSE en général, et à l'inclusion (ESS) et l'ESG en particulier.

Toutes nos actions convergent pour impacter durablement le développement socio-économique de notre pays en apportant notre contribution aux 12 Objectifs de Développement Durable adoptés par le Groupe CDG.



« Contribuer de manière responsable et durable au développement économique et social du royaume à travers la transformation de l'épargne mobilisé en investissement de long terme »

## Dialogue avec les parties prenantes

Nourrir un dialogue constructif avec l'ensemble de nos parties prenantes est un engagement transversal de notre politique RSE. Pour cela, nous faisons appels à différents canaux de communication qui se complètent :

	Réunions et comités	Communication institutionnelle	Dialogue social	Entretiens annuels/Fo rmations	Téléphone/Visio/Mai/Co urrier	Communication interne	Instances de gouvernance & assemblées générales	Dialogue social	Reporting financier et extra-financier	Etudes de satisfaction	Réseaux sociaux, site internet, publications et brochures	Événements, conférences et rencontres	Contrats (Engagements de confidentialité, Partenariats, Projets)
<i>Collaborateurs</i>	✓		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	
<i>Clients &amp; Investisseurs</i>	✓	✓			✓				✓	✓	✓	✓	✓
<i>Fournisseurs</i>					✓							✓	✓
<i>Actionnaires et administrateurs</i>	✓						✓						
<i>Société civile &amp; associations</i>												✓	✓
<i>Media</i>												✓	
<i>Autorités de régulation</i>	✓				✓							✓	
<i>Organismes professionnels</i>	✓								✓				✓
<i>Bailleurs de fonds internationaux</i>		✓							✓		✓	✓	✓
<i>Sociétés cibles d'investissement pour le compte de nos clients</i>					✓		✓		✓			✓	

# Un modèle de financement durable

## Soutenir les initiatives nationales de développement

Le développement du marché des capitaux occupe une place importante au sein du Nouveau Modèle de Développement. CDG Capital, acteur majeur de ce marché, propose à ses clients, publics, institutionnels et privés, des solutions personnalisées et innovantes dans le but de façonner des modèles de gestion responsables.

### Accompagnement des régions

CDG Capital dispose d'une palette d'offres permettant d'adresser les besoins des régions (Agences Régionales d'Exécution des Projets - AREP et des Sociétés de Développement Régional - SDR) sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la réflexion en amont sur la stratégie de financement du plan de développement régional à la mobilisation du financement par la recherche d'opérateurs ou en dette, en passant par le schéma juridico-financier et la structuration du financement de projet.

### CDG Capital participe au salon des Collectivités Territoriales en Côte D'Ivoire

En 2022, invités par le Ministère de l'Intérieur, des représentants des différents métiers du Groupe CDG ont accompagné la délégation marocaine au Salon des Collectivités Territoriales en Côte D'Ivoire.

Ce salon avait pour but de rassembler divers acteurs, partenaires, décideurs, et le grand public autour de l'enjeu de la décentralisation et du développement local, mettant en avant des sujets majeurs tels que le financement des infrastructures, le transport, la salubrité et le développement durable.

Cet événement s'inscrit parmi d'autres initiatives similaires visant à promouvoir la réflexion autour de problématiques en lien avec le développement régional et local.

## Investissement de l'Épargne Institutionnelle dans les secteurs clés de l'économie nationale

CDG Capital est un investisseur de référence sur les marchés des capitaux au Maroc. Pour le compte de sa clientèle institutionnelle de premier rang, les fonds gérés par CDG Capital sont investis directement sur les marchés obligataire et actions, ainsi qu'à travers les véhicules d'investissement de la gestion collective, à savoir les OPCVM et les OPCI. Ces différents investissements contribuent à :

- financer les efforts d'investissements de l'Etat Marocain ;
- financer les établissements publics ;
- soutenir la croissance et le développement des sociétés cotées sur les marchés primaires et secondaires ;
- soutenir le développement du marché de la gestion collective ;
- participer à la dynamique de croissance du marché des OPCI à travers les fonds confiés, offrant ainsi une meilleure diversification coté investisseurs, et permettant de financer de nouveaux projets immobiliers.

CDG Capital compte parmi ses clients les principales institutions de prévoyance sociale (caisses de retraite, mutuelles, fonds d'œuvres sociales) pour lesquelles elle produit une prestation de conseil et de gestion financière de leurs réserves et placements financiers.

## S'engager dans la lutte contre le changement climatique

A travers notre métier, nous tâchons d'orienter nos investissements vers des initiatives et des projets en faveur d'une transition bas carbone et de l'adaptation au changement climatique.

En 2017, CDG Capital a obtenu l'accréditation du GCF en tant qu'intermédiaire financier pour la mise en œuvre de financements verts. Grâce à cette accréditation, notre Banque est habilitée par le GCF à lui présenter, en vue d'un co-financement ou co-investissement, des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en ligne avec la NDC (National Determined Contribution) du Maroc. L'accréditation de la Banque a été reconduite en 2023.



## Accompagnement de projets d'accès à l'eau

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et au stress hydrique qu'il engendre, CDG Capital accompagne des projets stratégiques régionaux permettant d'apporter des réponses à la problématique de plus en plus prégnante de l'accès à l'eau.

En 2022, le projet d'interconnexion Sebou-Bouregrag-Oum Erabi a été initié, dans le but d'assurer le transfert annuel de 350 à 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau brute, en valorisant l'excédent des eaux du bassin de Sebou qui se perdait en mer. Ce projet stratégique a pour buts de :

- sécuriser l'approvisionnement en eau potable des zones côtières de Kénitra-Rabat-Bouznika à moyen terme, et de Kénitra-El Jadida à long terme ;
- répondre aux besoins en eau potable de la région Marrakech-Al Haouz ;
- protéger la plaine de Berrechid et des régions de Doukkala et du Haouz Central-N'fis ;
- promouvoir le développement local en amont du barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah en soutenant les Petites et Moyennes Hydrauliques.

CDG Capital a accompagné un groupement de quatre opérateurs dans la structuration d'un financement sur mesure pour ce projet, combinant divers types de financement. Deux autres projets de raccordement sont en cours de financement pour le compte du même groupement.

En 2023, CDG Capital a apporté son soutien à l'ONEE et au METLE dans l'élaboration de l'étude de faisabilité pour le projet de dessalement d'eau de mer à Casablanca. Structuré en Partenariat Public Privé (PPP), ce projet vise à construire une station de dessalement pour le Grand Casablanca dotée d'une capacité de 548 000 m<sup>3</sup>/jour, accompagnée de la mise en place de 140 km d'adduction.

## Nouvelles offres responsables

CDG Capital a lancé deux produits responsables :

Fin 2021, CDG Capital Gestion a lancé « CKG ISR SELECTION », le premier fonds d'Investissement Socialement Responsable au Maroc dans la catégorie actions, ayant comme benchmark ESG 10 devenu, en 2023, ESG 15, l'indice thématique qui calcule la performance des cours des entreprises socialement responsables, cotées à la Bourse de Casablanca. Intégrant des critères extra-financiers dans la sélection des investissements, il vise à offrir la

possibilité d'investir conformément à ses convictions en termes d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En 2022, la Banque a structuré la première émission obligataire de type « Green Bonds » au Maroc pour le secteur de l'infrastructure, en collaboration avec l'ONCF. Cette émission, d'un montant de 1 milliard de dirhams, visait à financer le développement des infrastructures de transport. La Banque a également assuré la certification de l'émission auprès de ses partenaires FSD Africa et Morningstar Sustainalytics, attirant ainsi des investisseurs nationaux et internationaux intéressés par des projets à fort impact social et environnemental.

## Tenir compte des Critères ESG dans nos processus décisionnels

L'instruction des dossiers de financement et d'investissement par le Comité de Crédit de la Banque devra faire appel à terme à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance afin d'éviter et de réduire les effets négatifs des projets sur les populations et l'environnement.

De telles diligences doivent s'appuyer sur un processus rigoureux d'évaluation des risques, de mesure et de suivi des impacts environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie du projet, en concertation avec le client. Elles prennent également en considération l'approche genre dans le but d'assurer une meilleure équité socio-économique entre les hommes et les femmes au niveau des projets financés.

Pour préparer l'avènement d'un tel dispositif, nous avons pris part à ou organisé des sessions de sensibilisation et formations :

Type de formation	Cible	Contenu
Formation interne dispensée par la Direction Développement Durable	Les métiers impliqués dans le cycle des projets finance climat	Identification, évaluation et gestion adéquate des impacts environnementaux et sociaux, pendant le cycle de vie d'un projet, en tenant compte des exigences légales, des normes internationales et des meilleures pratiques industrielles.
Analyse des Risques Environnementaux et Sociaux (ARES) dispensée par l'UNEP-FI	Les équipes de CDG Capital en charge du Développement Durable	La finance durable, la classification des risques, l'identification des risques environnementaux et sociaux, leur évaluation, et leur gestion.
Formation aux enjeux des Risques Environnementaux et Sociaux (RES) par la Direction Développement Durable	Une partie des clients	L'importance de la prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans les projets, les outils d'évaluation, de mesure et de suivi des RES, la législation marocaine en termes d'environnement, les normes de performances internationales (SFI).
Sessions de formation et de renforcement des capacités sur les bonnes pratiques de gestion des risques climatiques par Bank Al Maghrib en partenariat avec la Banque mondiale	Les banques marocaines (étant soumises à la Circulaire n°5/W/2021 de BAM)	Introduction générale au changement climatique et à l'évolution des politiques liées au climat, évaluation des risques liés à la transition climatique et évaluation des risques physiques.

## Une conduite exemplaire de nos affaires

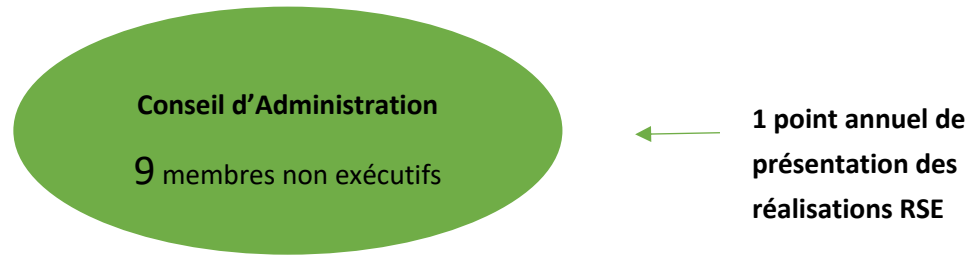
### Consolider notre gouvernance

Chez CDG Capital, bonne gouvernance et maîtrise des risques vont de pair. Nous appréhendons les risques en nous basant sur un ensemble de standards et un processus aligné à la fois sur la gouvernance et la sensibilité au risque de notre Banque.

## Le Conseil d'Administration et ses comités spécialisés

Au 31 décembre 2023, CDG Capital compte neuf administrateurs au sein de son Conseil d'Administration, dont trois femmes (33 %), en conformité avec les exigences de la loi 19-20 sur la SA - publiée en juillet 2021.

Cinq comités spécialisés en émanent pour un pilotage pertinent des sujets courants et projets de transformation. Le Comité des Risques et le Comité d'Audit et de Conformité sont présidés par des membres indépendants.



5 réunions      84%\* Taux de présence

*Il définit les orientations stratégiques et s'assure de leur mise en œuvre*

*Il s'appuie sur cinq comités spécialisés*

Comité des Risques

3 membres

Comité de Nomination et de Rémunération « CNR »

3 membres

Comité Grands Engagements

4 membres

Comité d'Audit et de Conformité

3 membres

Comité Stratégique

6 membres

\* calcul sur la base des 9 administrateurs au 31.12.2023

Huit des neuf administrateurs sont membres d'un ou plusieurs comités spécialisés.

Nom	Date de début de mandat	Année fin mandat (Approbation des comptes par l'Assemblée Générale)	Nombre de mandats	Taux de présence effective aux réunions du Conseil d'Administration	Membres du Comité de Nomination et de Rémunération « CNR »	Membres du Comité des Risques	Membres du Comité Grands Engagements	Membres du Comité d'Audit et de Conformité	Membres du Comité Stratégique
M. Khalid SAFIR	22/07/2022	AGO 2027	1	5 sur 5					
CDG représentée par Mme Khaoula LACHGAR	20/02/2006	AGO 2024	4	4 sur 5		✓	✓		✓
M. Hamid TAWFIKI	07/09/2010	AGO 2027	3	5 sur 5					
Mme Latifa ECHIHABI	25/09/2017	AGO 2029	2	5 sur 5	Président				✓
M. Nouaman AL AISSAMI	20/12/2013	AGO 2024	2	3 sur 5	✓				✓
M. Mohamed Amine EL FILALI	22/03/2023	AGO 2024 (nomination le 22/03/2023 et démission le 22/12/2023)	1	3 sur 3				✓	
M. Mohamed SULAIMANI	22/03/2023	AGO 2025 (nomination le 22/03/2023)	1	2 sur 3			Président		
M. Thierry SCIARD	02/12/2020	AGO 2026	2	5 sur 5		Président	✓	✓	✓
Mme Ghislane GUEDIRA	22/09/2021	AGO 2024	1	5 sur 5		✓		Président	✓
M. Mohamed EL BABSIRI	08/09/2023	AGO 2026 (nomination le 08/09/2023)	1	1 sur 2	✓		✓		Président
Mme Meriem MECHAHOURI	22/09/2021	AGO 2025 (démission le 21/03/2023)	1	0 sur 2					
M. Khalid EL HATTAB	25/09/2017	AGO 2024 (démission le 22/03/2023)	2	2 sur 2					

## Administrateurs indépendants

CDG Capital compte au sein de son Conseil d'Administration deux administrateurs indépendants, Monsieur Thierry Sciard et Madame Ghislane Guedira. Ils ont été désignés conformément aux critères retenus par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit :

- La loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- L'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° 2809-16 du 20 septembre 2016 portant homologation de la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/16 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit ;
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2014 du 30 octobre 2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
- Circulaire de l'Autorité marocaine du marché des capitaux n° 01/18 du 8 mars 2018 relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux organismes et personnes soumis au contrôle de l'Autorité marocaine du marché des capitaux ;
- Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2014 du 30 octobre 2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

La nomination d'un troisième administrateur indépendant au sein de notre Conseil d'Administration est en cours.

## L'auto-évaluation du Conseil d'Administration

En 2021, nous avons procédé à une auto-évaluation de notre Conseil d'Administration. Cet exercice a examiné tant le fonctionnement du Conseil que des sujets économiques, environnementaux et sociaux. Les résultats de cette auto-évaluation, présentés au Conseil d'Administration le 23 mars 2022, ont fourni un diagnostic de l'existant et ont permis d'établir des recommandations d'amélioration.

## Le développement durable à l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Depuis 2020, CDG Capital inclut systématiquement un point RSE dans l'ordre du jour de ses conseils d'administration annuels. Ce point permet de présenter l'état d'avancement des projets RSE en cours à travers les différentes réalisations et indicateurs de suivi.

## La rémunération des dirigeants

### Les informations communiquées aux actionnaires

Les informations transmises aux actionnaires respectent les exigences de la réglementation en vigueur, incluant les dispositions de la loi sur les sociétés anonymes ainsi que la législation applicable aux établissements de crédit.

En 2023, la rémunération annuelle globale (brut) des dirigeants (COMEX) s'élève à 7 923 Kdhs.

## Garantir la loyauté de nos pratiques au quotidien

CDG Capital s'engage à respecter l'intégrité, la loyauté et la transparence, en tant que banque responsable et tiers de confiance. Nous surveillons activement les risques liés aux conflits d'intérêts, au délit d'initié et au blanchiment d'argent, tout en adhérant à des principes éthiques et déontologiques stricts.

## Notre cadre éthique et déontologique

Notre dispositif éthique et déontologique repose sur un certain nombre de politiques et de codes qui se complètent.

Le Code d'Éthique et de Déontologie définit les règles de bonne conduite et de saine gouvernance des activités et métiers, visant à guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions dans le respect des engagements éthiques tels que l'intégrité, l'obligation de confidentialité, la protection de l'information, les opérations personnelles sur titres... Certains aspects, qui requièrent une attention particulière, sont érigés en code ou politique spécifiques visant à approfondir les exigences éthiques y afférentes, notamment les cadeaux, la protection de l'information, la prévention et gestion des conflits d'intérêts, la prévention de la fraude et la corruption.

Le déploiement de ces dispositifs est accompagné par des campagnes de sensibilisation qui peuvent prendre plusieurs formes :





## Dispositif d'Alerte professionnelle

CDG Capital met à la disposition de ses collaborateurs un dispositif d'alerte professionnelle qui a pour objet de renforcer la démarche éthique de notre établissement ainsi que les moyens d'expression de chaque membre pour que chacun soit un acteur de la prévention des risques. Ce dispositif d'alerte professionnelle permet de signaler les éventuels manquements relatifs aux domaines suivants :

- ✓ Atteinte aux règles de concurrence, conflits d'intérêts, délits d'initiés ;
- ✓ Falsification de documents, comptes ou rapports d'audit ;
- ✓ Vol, fraude, corruption ou détournements de fonds ;
- ✓ Discrimination ou harcèlement.

La mise en œuvre de ce dispositif obéit à des règles strictes garantissant la protection de l'émetteur de l'alerte et la confidentialité des informations communiquées. Toutes représailles contre un salarié qui signale en toute bonne foi une infraction est interdite.

L'année 2023 a été marquée par le renforcement du dispositif d'alerte. En effet, ce dispositif, initialement restreint aux seuls collaborateurs internes, est désormais étendu pour inclure les partenaires externes ainsi que les filiales. Cette décision vise à renforcer la transparence et la responsabilité au sein de notre réseau d'affaires, en permettant à un plus large éventail d'acteurs de signaler toute conduite inappropriée, frauduleuse ou contraire à l'éthique.

### *Prévention et lutte contre la corruption et la fraude*

CDG Capital dispose d'un dispositif de prévention contre la corruption et la fraude, qui a été renforcé en mars 2022 par la mise en place d'une Politique de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude qui s'appuie sur des principes stricts conformément aux dispositions réglementaires les plus rigoureuses en la matière. Cette politique décrit les principes et règles permettant de connaître, prévenir, détecter et sanctionner tout comportement contraire au code de bonne conduite ou susceptible d'être qualifié de corruption ou de fraude. Ce dispositif prévoit une tolérance zéro contre la fraude et la corruption en vertu de laquelle il n'est toléré, au niveau de toutes les lignes métiers du Groupe, aucun acte de corruption, ni aucune manœuvre frauduleuse, de quelque type ou forme que ce soit, et en aucune circonstance.

Tout collaborateur ayant été confronté à une situation de corruption ou ayant été témoin d'une situation de fraude doit le déclarer systématiquement et sans délai à la hiérarchie et à la Conformité, qu'elle concerne un collaborateur, un client ou un partenaire. Le dispositif d'« Alerte professionnelle » peut être également utilisé dans les cas où les canaux normaux de déclaration s'avèrent non adaptés.

En 2023, deux formations relatives à la prévention de la corruption ont été planifiées, à destination des collaborateurs des lignes métiers les plus exposés au risque de corruption d'une part et aux collaborateurs responsables du contrôle de ce risque d'autre part. Par ailleurs, des sessions de sensibilisation périodiques ont été organisées pour promouvoir le respect des directives énoncées dans la politique de cadeaux du Groupe, ainsi que l'obligation de déclarer les cadeaux reçus. Enfin, une clause contractuelle concernant la prévention de la corruption est déjà incorporée systématiquement dans tous les contrats.

Au cours de l'année 2023, aucun acte de corruption, ni aucune manœuvre frauduleuse, de quelque type ou forme que ce soit, et en aucune circonstance n'a été portée à la connaissance de la conformité.

### *Prévention et gestion des conflits d'intérêts*

Mise à jour en 2022, la Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'Intérêts traite des mesures organisationnelles, administratives et déontologiques mises en œuvre afin d'éviter les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'entraver le respect des obligations réglementaires et déontologiques de la Banque, et d'impliquer des risques juridiques, commerciaux ou de réputation.

Le Groupe dispose d'un cadre normatif qui traite de trois catégories de conflits d'intérêts potentiels :

- ceux pouvant survenir entre le Groupe et ses clients ;
- ceux pouvant intervenir entre les clients du Groupe ;
- ceux pouvant intervenir entre le Groupe et ses collaborateurs notamment dans le cadre d'activités impliquant l'intérêt personnel d'un collaborateur.

L'année 2023 a été marquée par la revue de la cartographie des conflits d'intérêts du pôle investissement.

## Intégrité de marché

CDG Capital précise les dispositions applicables en matière de prévention contre toutes pratiques portant atteinte à l'intégrité des marchés financiers, dans le cadre du dispositif éthique et déontologique, plus particulièrement dans l'Instruction Protection de l'information et le code de bonne conduite applicable aux traders. Ces pratiques incluent les opérations d'initiés (transmission et utilisation d'informations privilégiées) et les manipulations de marché (manipulation de cours, diffusion de fausses informations).

Enfin, tout collaborateur doit exercer une vigilance permanente afin de protéger l'intégrité des marchés.

## *Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*

*Pour garantir que ses activités s'exercent conformément aux standards internationaux en matière de LBC-FT, CDG Capital a déployé un dispositif de vigilance et de veille interne pour la mesure, la maîtrise et la surveillance du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Le dispositif LBC-FT s'articule autour de six piliers :*

1	<i>Une approche par les risques permettant de concentrer l'effort là où cela est nécessaire</i>
2	<i>Une gouvernance, une organisation et un contrôle interne permettant la surveillance du dispositif et son indépendance</i>
3	<i>Des processus préventifs de connaissance des clients et des transactions</i>
4	<i>Des processus de coopération transparente avec les autorités de tutelle</i>
5	<i>Des moyens humains compétents et formés</i>
6	<i>Des moyens informatiques proportionnés aux enjeux opérationnels</i>

*En 2023, des efforts significatifs ont été déployés pour renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces initiatives comprennent :*

*- le déploiement d'un outil informatique dédié qui soutient les processus de connaissance des clients, de filtrage a priori des transactions et de suivi et surveillance des opérations ;*

- la révision et la mise à jour du corpus documentaire relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, afin de garantir la conformité aux réglementations en vigueur et d'intégrer les meilleures pratiques ;

- la formalisation d'un dispositif de vigilance à l'échelle du Groupe, permettant une surveillance continue des activités des filiales, ainsi qu'une réactivité face aux menaces émergentes.

## Sécurité et protection des données

CDG Capital s'assure que toute donnée à caractère personnel des clients, des collaborateurs et des parties prenantes est collectée et traitée d'une façon loyale, légitime et transparente en veillant à ne pas porter atteinte à la vie privée et aux droits des personnes concernées. Conformément aux dispositions de la loi 09-08, relative à la protection des données à caractère personnel, CDG Capital déploie un dispositif de protection des données personnelles qui repose sur :

1	2	3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'une cartographie des traitements de données à caractère personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La responsabilisation des entités opérationnelles qui doivent veiller au déploiement d'actions continues assurant le respect de la réglementation en vigueur, et remonter à la Conformité tout nouveau traitement ou modification survenue dans un traitement et ce, suite à la conduite de nouveaux projets ou la conception de nouveaux produits et services</li> </ul>	<p>Une veille continue de la Conformité qui contrôle la conformité de la Banque par rapport à la réglementation en vigueur et propose des règles de bonne conduite aux métiers et assiste les opérationnels sur les questions qui ont trait à la protection des données à caractère personnel</p>

Conformément à la réglementation, CDG Capital a désigné un responsable de la protection de données qui est le correspondant de CDG Capital vis-à-vis de la Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel.

## La sélection de nos prestataires

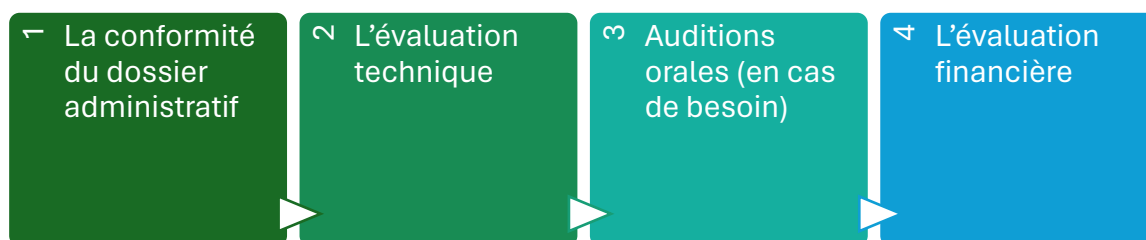
Décrit dans le règlement et la politique achats, le processus de sélection des prestataires garantit une égalité des chances d'accès à nos consultations à l'ensemble des acteurs du marché.

Ainsi, toute entreprise dûment établie a la possibilité de solliciter son référencement dans notre système d'approvisionnement et d'achats, et répondre à nos différentes catégories de consultations :



Les informations relatives aux appels d'offres, ainsi que toute réponse à des questions, prolongation de délai ou information supplémentaire, sont uniformément et simultanément communiquées à toutes les entreprises ayant retiré le cahier des charges.

Le processus de sélection se fait sur la base de :



Après la signature et validation du procès-verbal de sélection, les soumissionnaires sont notifiés par lettre des motifs de notre décision. Ils peuvent également solliciter des explications supplémentaires à tout moment pour comprendre les raisons de cette décision.

## Digitalisation du processus Achats

En 2022, la mise en place d'un outil de dématérialisation des appels d'offres a permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle du processus Achats, dans le cadre plus global de digitalisation des procédures internes de la Banque.

En 2023, a été lancée une étude pour la dématérialisation du processus de facturation. Ce dernier permettra de simplifier et fluidifier les échanges avec les prestataires en leur offrant un accès aux informations sur le statut de leurs factures, améliorer les délais de traitement et de paiement des factures, et faire face aux évolutions réglementaires. La mise en place d'une solution de dématérialisation de factures est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## Une posture de communication responsable

Alignée sur les standards internationaux, la Banque s'engage à communiquer de manière régulière et responsable ses performances financières et extra-financières à toutes ses parties prenantes, notamment à travers la publication de rapports d'activité et de responsabilité depuis 2020. En outre, nous œuvrons en faveur de la sensibilisation de notre écosystème aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Notre Charte de Communication Responsable, édicte nos principes en la matière, en tant qu'employeur et acteur bancaire, vis-à-vis de nos parties prenantes internes et externes. En phase avec nos valeurs fondamentales, cette charte est portée par six principes majeurs :

- 1** Respect de la dignité humaine
- 2** Communication claire et responsable
- 3** Communication eco-friendly
- 4** Respect des partenaires dans tout le processus de communication
- 5** Respect des règles de concurrence dans nos actions de communication
- 6** Protection des données privées

## Préserver la confiance de nos clients

Chez CDG Capital, la qualité de notre relation client est au cœur de nos préoccupations. Nous offrons des conseils personnalisés et guidons nos clients vers les produits et services les plus adaptés à leurs besoins, et ce de manière indépendante et sans aucun conflit d'intérêt.

## L'entrée en relation

Veillant à nous engager dans des relations pérennes et responsables, l'entrée en relation avec nos clients suit un processus d'identification et de vérification rigoureux, prenant en considération les exigences réglementaires en termes de vigilance. Ce processus est reconduit et mis à jour pour les clients existants périodiquement et à chaque changement se rapportant aux éléments d'identification des clients.

En 2023, une initiative majeure a été lancée pour assainir et mettre à niveau les dossiers des clients et des contreparties. Cette opération implique une collaboration étroite entre la force commerciale, le back office et la conformité. L'objectif principal de ce chantier est d'optimiser la qualité et la fiabilité des informations contenues dans les dossiers, tout en garantissant la conformité avec les réglementations en vigueur. Cette démarche vise à renforcer la transparence, à réduire les risques et à améliorer l'efficacité opérationnelle de CDG Capital dans ses relations avec ses clients et partenaires.

## Le traitement des réclamations

Chez CDG Capital, nous portons la plus grande attention au traitement des réclamations de nos clients, tout en garantissant la confidentialité totale de leurs données.

Une procédure dédiée détaille les étapes du processus et les responsabilités de chaque partie concernée, et centralise toutes les réclamations au niveau de la Direction Conformité qui veille à ce que leur traitement par les métiers soit effectué dans le respect des délais et des normes de confidentialité.

En 2023, le nombre de réclamations a significativement baissé, pour s'établir à 11 réclamations, dont deux tiers ont pu être clôturées dans les délais.

	Unité	2021	2022	2023
Nombre de réclamations	Nombre	43	28	11
Délais de prise en compte des réclamations clients	Nombre de jours	1,2	0,35	5
% de résolution des réclamations clients	%	100	100	100
Taux de clôture des réclamations dans les délais	%	37	64	64

### 91% de satisfaction client<sup>1</sup>

#### La digitalisation des interactions

Nous avons poursuivi la dématérialisation d'une large partie des interactions avec notre clientèle, notamment pour l'émission des relevés de titres et des attestations. Cette initiative ambitieuse de réduire considérablement l'usage du papier et le recours aux envois postaux pour l'échange avec nos clients. En outre, la mise en application de la nouvelle loi 43-20 sur la signature électronique nous permettra de respecter les exigences réglementaires.

Les bénéfices en termes de consommation de ressources s'accompagnent d'une fluidification des échanges, renforçant notre écoute et notre réponse aux attentes des clients. L'accessibilité est au cœur de nos préoccupations ; nos interfaces sont régulièrement réévaluées et optimisées pour assurer l'accessibilité à tous, y compris aux personnes en situation de handicap visuel ou auditif, affirmant ainsi notre volonté d'offrir un accès équitable à l'ensemble de nos services.

En matière de sécurité, nous avons instauré des mesures d'authentification multi-facteurs pour sécuriser l'accès de nos clients à nos services digitaux. La gestion des autorisations se fait via un processus entièrement numérisé, garantissant un contrôle rigoureux de chaque demande et de son application, ainsi qu'une automatisation dans l'attribution des droits.

<sup>1</sup> Selon la dernière enquête de satisfaction client ayant eu lieu en 2022



# Des collaborateurs au cœur de notre démarche

## Notre profil humain

Au 31 décembre 2023, nous comptons 209 collaborateurs en contrat à durée indéterminée, dont plus de 96%<sup>2</sup> sont des cadres.

La répartition de notre effectif global par branche et par nature de contrat se présente comme suit :

Indicateur	2021	2022	2023
<b>Effectif par branche d'activité : CDG Capital et filiales</b>			
<i>CDG Capital</i>	160	166	159
<i>CDG Capital Gestion</i>	36	37	36
<i>CDG Capital Bourse</i>	16	16	14
<b>Répartition par nature du contrat de travail</b>			
CDI	100%	100%	100%
CDD	-	-	-
<b>Intérimaires</b>			
<i>CDG Capital</i>	6.8%	6%	0%
<i>CDG Capital Gestion</i>	0%	0%	0%
<i>CDG Capital Bourse</i>	31%	6%	0%

En 2023, CDG Capital a procédé à la titularisation de l'ensemble des intérimaires, confirmant ainsi son engagement à assurer une stabilité à ses collaborateurs.

Les répartitions des effectifs, hors intérimaires, par catégorie et par ancienneté sont les suivantes :

Indicateur	2021	2022	2023
<b>Répartition par catégorie</b>			
Directions	24%	24%	24.5%
Cadres	73%	73%	71.7%
Employés	3%	3%	3.8%
<b>Répartition de l'effectif par ancienneté</b>			
<i>&lt;= 10 ans</i>	68%	63%	64%
<i>11-20 ans</i>	32%	37%	36%

<sup>2</sup> Pourcentage calculé sur la base de l'effectif CDG Capital, incluant et en prenant en compte la Direction et les cadres

Les mouvements de personnel (hors intérimaires) par catégorie sont les suivants :

Indicateur	2021	2022	2023
<b>Nombre de licenciements par catégorie</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<i>Directions</i>	-	-	-
<i>Cadres</i>	1	1	1
<i>Employés</i>	-	-	-
<b>Nombre de démissions par catégorie</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>34</b>
<i>Directeurs</i>	5	2	7
<i>Cadres</i>	9	13	24
<i>Agents</i>	-	-	3
<b>Nombre de mobilités par catégorie</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de recrutements par catégorie</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>27</b>
<i>Directeurs</i>	0	2	1
<i>Cadres</i>	16	20	23
<i>Agents</i>	0	0	3

## Favoriser un dialogue social de qualité

Nous nous engageons à valoriser le dialogue avec nos représentants du personnel, établissant ainsi un échange constructif pour promouvoir une gouvernance solide et une stabilité sociale. CDG Capital a développé divers moyens de communication pour répondre aux attentes de ses collaborateurs et stimuler leur participation active à la vie de l'entreprise. Ceci inclut :

- des réunions entre les représentants du personnel et la Direction Générale ;
- des réunions périodiques entre les représentants du personnel et la Direction Talents et Carrières, incluant quatre Comités de Sécurité et d'Hygiène en 2022 et en 2023 et deux Comités d'Entreprise en 2023 ;
- la création d'une adresse mail pour partager les informations et actualités sociales.

Indicateur	2021	2022	2023
Nombre de représentants du personnel	5	5	5
Nombre de jours de grèves	-	-	-
Nombre et nature des litiges sociaux	1	1	-
<i>Collectifs</i>	-	-	-
<i>Individuels</i>	1	1	-

## Avantages sociaux

En favorisant un dialogue social continu et de qualité, CDG Capital élargit continuellement la palette d'avantages sociaux qu'elle propose à ses collaborateurs. Ceci inclut assurances et retraites complémentaires, prêts à taux préférentiels, dons (scolarité, Aid, pèlerinage...), centres d'estivages subventionnés et autres avantages.

En 2023, la note de service régissant les avantages sociaux a été revue en alignement avec le Groupe CDG.

## Asseoir notre politique de rémunération et d'évolution sur des principes équitables

Notre politique de rémunération et d'évolution repose sur un principe de non-discrimination, tout en mettant l'accent sur l'égalité des genres. Cette approche oriente l'ensemble de nos actions en matière de recrutement et de gestion de carrière.

Lors de la phase des recrutements et de la définition des offres salariales, nous nous appuyons sur une grille de rémunération Groupe définie en fonction du marché.

Notre politique de rémunération comprend :

1. Une rémunération fixe définie par des grilles de salaires internes et Groupe se référant au système de classification. Ces grilles sont évolutives et tiennent compte des conditions de rémunération du marché, du secteur financier en particulier et de la grille interne du Groupe CDG ;
2. Une rémunération variable tenant compte aussi bien du niveau d'atteinte des objectifs individuels que collectifs.

Aucun schéma d'intéressement ou de participation du personnel n'est mis en place.

Outil stratégique de gestion des compétences, la mobilité interne offre à nos collaborateurs méritants des perspectives d'évolution en reconnaissance de leurs performances. Par la mobilité, nous encourageons nos salariés à développer des compétences transversales et à relever de nouveaux défis au sein des différentes filières métiers.

# S'engager en faveur de la diversité et de l'égalité des chances

Notre politique de gestion du capital humain traduit clairement notre engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, et ce tout au long des différents processus RH.

## Principe de non-discrimination

A CDG Capital, nous interdisons toute sorte de discrimination basée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, les croyances, le handicap, les opinions politiques, ou la nationalité, garantissant l'égalité des chances, que ce soit en termes de classification de poste, de salaire, d'avantages ou de mesures disciplinaires.

Tout harcèlement qu'il soit sexuel, moral ou d'une autre nature, fait l'objet de mesures disciplinaires.

Le projet d'une politique handicap Groupe CDG a été lancé en décembre 2023, pour un déploiement en 2024, dans le cadre de la nouvelle feuille de route RH Groupe.

## Recrutement

Notre processus de recrutement, fondé sur les valeurs de transparence et d'équité, est conçu de manière à s'adapter aux spécificités de chaque poste, garantissant ainsi une adéquation optimale. Dans le but d'attirer les meilleurs profils, nous publions nos offres d'emploi via divers canaux, tant internes qu'externes, participons activement à des événements professionnels à l'échelle nationale et internationale et assurons une présence forte sur les réseaux sociaux professionnels tels que LinkedIn.

Pour soutenir notre développement, nous avons adopté une politique proactive de recrutement de jeunes diplômés. En outre, nous renforçons notre attractivité auprès des jeunes en accueillant, chaque année, des étudiants pour leurs projets de fin d'études, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

Une fois recrutés, nos nouveaux collaborateurs bénéficient d'un système de parrainage qui aide à faciliter leur intégration et à développer le sentiment d'appartenance à l'entreprise.

## Refonte du parcours candidat et des critères d'évaluation

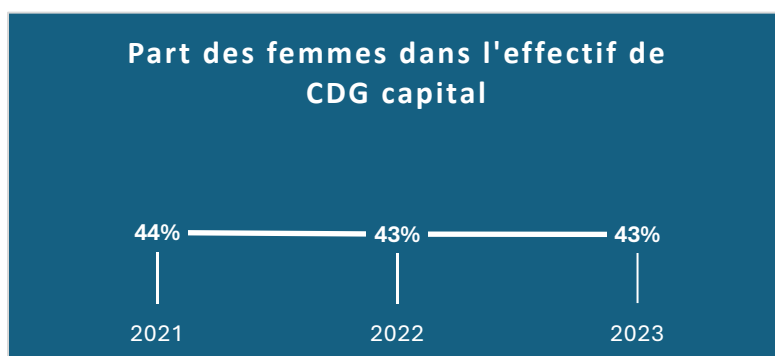
En 2023, nous avons mis en place un nouveau « Parcours candidat » et ce, pour une meilleure adéquation entre le poste à pourvoir et le profil recherché. Pour ce faire, nous avons instauré des Tests d'évaluation des connaissances, du savoir-faire et de l'agilité cognitive des candidats présélectionnés ainsi que des entretiens en mode « Jury » intégrant le métier recruteur, un métier client ou fournisseur, un expert indépendant et la Direction Talents et Carrières.

Aussi, la grille d'évaluation des candidats retenus a été revue pour intégrer des critères d'évaluation relatifs au cursus académique, à la pertinence du parcours professionnel ainsi qu'à l'adéquation des compétences détenues avec les compétences exigées par le poste.

## Egalité des genres

Notre politique RH s'appuie sur le principe d'égalité professionnelle, interdisant toute forme de discrimination à l'embauche liée au genre. Ce principe s'étend également à la rémunération et à l'évolution de carrière.

En 2023, les femmes représentent environ 43% de l'effectif de CDG Capital.



### Part des femmes dans les postes à responsabilité





Nos collaboratrices représentent 49% de nos cadres, et 31% de nos directeurs.

Indicateur	2021	2022	2023
Part des femmes parmi les directeurs	37%	33%	31%
Part des directrices parmi les femmes	20%	18%	17%
Part des femmes parmi les cadres	48%	48%	49%
Part des cadres parmi les femmes	79%	81%	81%
Part des femmes parmi les employés	20%	20%	17%
Part des employées parmi les femmes	1.4%	1.39%	1.45%

### Charte Genre

Notre Charte Genre, adoptée en 2021, affirme notre engagement en faveur de l'égalité des genres au sein de la Banque. A travers cette charte, nous nous engageons à promouvoir la parité entre les femmes et les hommes, comme étant un levier majeur de croissance, de performance et d'innovation.

Nous œuvrons ainsi pour la promotion de l'égalité des chances à travers :

<ul style="list-style-type: none"> <li>•une représentativité équilibrée autant au niveau des effectifs globaux que par direction et par groupe de rôle</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>•une rémunération équitable indépendamment du critère de genre</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>•une évolution professionnelle et progression de carrière de tous les potentiels</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>•la sensibilisation des managers et des collaborateurs à la diversité des genres</li> </ul> 
---	--	--	--

En 2022, le quatrième pilier de la charte s'est concrétisé par l'organisation de la deuxième édition de l'atelier de sensibilisation destiné aux directeurs et managers de CDG Capital. Cet atelier a permis de définir les stéréotypes, de comprendre comment ils se construisent, leurs impacts, et l'influence qu'ils peuvent avoir sur les choix et les jugements, et, enfin, comment les déconstruire pour favoriser une meilleure égalité professionnelle.

En complément, une capsule présentant notre politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été diffusée sur LinkedIn cette même année.

Grâce à la mise en œuvre de notre Charte Genre, CDG Capital sera désormais en mesure de :

1 Attirer et conserver les talents en veillant à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sans discrimination

2 Améliorer sa compétitivité par la diversité et l'échange d'idées entre les hommes et les femmes qui se complètent, ce qui permet de concevoir des solutions innovantes aux clients

3 Améliorer sa réputation de banque responsable et engagée en faveur de toutes ses parties prenantes internes et externes dont les collaborateurs, les clients, les partenaires, et l'actionnaire

### Premier prix du trophée de l'égalité professionnelle

En 2022, CDG Capital a reçu le premier prix du Trophée de l'Égalité Professionnelle lors de sa 6ème édition. Cette distinction a été attribuée en reconnaissance des efforts continus de la Banque dans le cadre de la déclinaison de sa politique RSE, visant à garantir l'égalité des chances, la qualité de vie au travail et le mieux vivre ensemble. En effet, CDG Capital s'est engagée sincèrement et volontairement depuis plusieurs



## Offrir un environnement de travail favorable à la santé et à l'équilibre

Attentive aux besoins de ses collaborateurs, CDG Capital s'efforce au quotidien de mettre en œuvre les mesures adéquates pour leur assurer un environnement professionnel sain, et créer un sentiment général de satisfaction et d'épanouissement.

### Médecine du travail

Un médecin du travail intervient régulièrement auprès de CDG Capital et de ses filiales, avec pour principales missions de :

- réduire les facteurs de risque au sein de l'entreprise ;
- surveiller l'état de santé de nos collaborateurs ;
- minimiser les conséquences du travail sur la santé.

Notre médecin a dispensé en 2022 une formation "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST) au profit de plusieurs de nos collaborateurs, qui sont désormais en mesure de dispenser les gestes de premiers secours en cas d'accident.

Indicateur	2021	2022	2023
Nombre d'accidents du travail	1	0	2

### Ergonomie et espace de travail

CDG Capital a développé une charte d'ergonomie axée sur l'aménagement des postes de travail, les postures appropriées, les espaces de circulation et les conditions environnementales telles que la température, le bruit, la lumière, et la qualité de l'air. Cette charte offre également des conseils aux employés pour optimiser leur espace de travail.

Un suivi régulier des niveaux de CO2, de la température, et de la luminosité est effectué pour maintenir un environnement sain.

### Charte de déconnexion

Afin de préserver la santé de nos collaborateurs et d'assurer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, nous avons adopté, en juin 2021, une charte de droit à la déconnexion. A travers cette charte, CDG Capital s'est engagée à installer une culture managériale respectueuse des temps de repos alloués à nos collaborateurs, tout en les incitant à se déconnecter en dehors des horaires de bureau.

Afin d'accompagner la mise en application de cette charte, un webinaire de sensibilisation a été organisé pour traiter des enjeux et bonnes pratiques liés à l'utilisation raisonnée et équilibrée des outils de communication numériques, à l'organisation du temps de travail, et à l'importance d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

## Congés

CDG Capital offre à ses collaborateurs davantage de congés payés que ceux prévus par la législation.

### *Congé de maternité et de paternité*

Lors de la naissance de leur enfant, nos collaboratrices ont droit à un congé maternité de 16 semaines, contre 14 semaines prévues par la loi, tandis que les nouveaux papas bénéficient d'un congé paternité de 10 jours, excédant ainsi les trois jours réglementaires.

### *Autres congés exceptionnels*

Nos collaborateurs bénéficient de droits supplémentaires concernant certains congés exceptionnels :

- Pèlerinage : 15 jours
- Déménagement : 1 jour

### CDG Capital certifiée « Best Place to work »

Le programme de certification « Best Places to Work », lancé il y a plus de 20 ans par l'institut Best Companies Group USA et déployé dans plusieurs pays, a vu la participation de CDG Capital en 2022. Dans la catégorie des entreprises de 101 à 300 employés, CDG Capital s'est classée dans le top 3, obtenant un score global de 73%. Ce score reflète le niveau de satisfaction et d'engagement de ses équipes, évaluant ainsi l'impact de ses politiques RH.

## Valoriser les potentialités et développer les talents

Dans un contexte concurrentiel et en constante évolution, nous portons une attention particulière à la gestion de nos talents. Valoriser le potentiel de nos collaborateurs est crucial pour répondre efficacement aux évolutions et défis du marché.

### Formation

Notre politique de formation est alignée sur les orientations et la stratégie de la Banque. Elle est conçue de manière à prendre en considération les écarts de compétences individuels et collectifs, ainsi que les évolutions de nos activités et métiers que nous essayons au mieux d'anticiper. A travers notre plan de formation triennal, quatre types de formations complémentaires sont proposés à nos collaborateurs :

Formations métiers

Formations managériales et développement personnel

Formations diplômantes et certifiantes

Parcours d'excellence par filières métier

Dans le but de faire évoluer notre politique de formation, nous mettons en place une ingénierie de formation qui garantit une adéquation optimale entre les besoins et les actions de formation. Cette démarche permet l'identification des priorités du plan de formation, ainsi que des outils d'évaluation pour mesurer la qualité des formations dispensées. En complément des formations organisées par la Banque, nos cadres supérieurs ont accès à des formations de qualité, qui leur sont proposées par l'Académie Groupe CDG.

	2021	2022	2023
<b>Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation par CDG Capital</b>	82	90	64
<b>Part du budget de formation de CDG Capital par rapport à la masse salariale</b>	1.7%	1.1%	1.18%
<b>Nbre de J/H de formation (CDG Capital et ONE CDG)</b>	498.32	585.78	500

## E-Académie Groupe CDG

Dans le cadre des orientations du Schéma Directeur Formation du Groupe CDG, l'Académie CDG a lancé en avril 2022 la Plateforme E-Learning du Groupe et ce, afin de :

- ✓ disposer d'une offre de formation innovante ;
- ✓ digitaliser l'offre formation Groupe ;
- ✓ démocratiser l'accès à la formation.

Labellisée « e-Académie Groupe CDG », la plateforme est accessible à l'ensemble des collaborateurs CDG Capital et offre les fonctionnalités suivantes :

Des parcours e-learning sur étagère dans les domaines des softskills, langues et digital

Une sélection des meilleurs MOOCs d'Universités internationales en lien avec les activités du Groupe CDG

Une bibliothèque numérique de 900 000 ouvrages et 75 titres de presse alimentés au quotidien

Une plateforme de formation ludique accessible depuis le Smartphone

Un programme de tutorat, d'accompagnement et de suivi : Learner Success Center, Helpdesk et Tutorat

Des parcours de formation par ligne métiers et d'autres certifiants destinés aux collaborateurs de CDG Capital

## Gestion de carrières

Notre politique de gestion de carrière repose sur une approche rigoureuse, mise en place à travers des Comités RH spécialisés, qui prend en compte la performance à long terme de nos managers, leurs ambitions et leur potentiel d'évolution interne vers des postes à haute responsabilité.

Afin de rendre notre gestion de carrière anticipative et proactive, en adéquation avec les besoins et aspirations de nos collaborateurs, nous déployons une série d'outils :

#### Evaluation annuelle de performance

- Moment d'échange annuel entre les collaborateurs et leurs managers, pour faire le bilan des réalisations de l'année écoulée, et définir ensemble les objectifs futurs ainsi que les besoins en développement de compétences

#### Plan de développement des compétences

- Ce plan est défini sur la base d'une ingénierie de formation qui identifie les besoins des collaborateurs et qui gère leurs compétences individuelles et collectives

#### Politique de mobilité interne

- Cette politique permet aux collaborateurs intéressés par des postes vacants au niveau de CDG Capital, de ses filiales ou du Groupe CDG de postuler et être affectés à une position au sein d'une des entités du Groupe

#### Trajectoire de carrières

- Mise en place de trajectoires de carrière claires offrant une vue sur les opportunités d'évolution en interne, par métier et par poste.

#### Bilan de compétences individuelles

- Le Groupe CDG a initié le projet "d'élaboration d'un Référentiel des Compétences Transversales et Managériales et de mise en place d'un HR Development Center Group" qui a pour mission de répertorier les compétences, d'évaluer les potentiels et ambitions, et de formuler des plans de développement personnalisés

#### Programme de mentorat

- Mise en relation des collaborateurs avec des mentors expérimentés et qualifiés

## Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés

### Mesurer et alléger notre empreinte environnementale

Diminuer notre impact environnemental participe de notre démarche RSE. Bien que l'impact de notre fonctionnement interne sur l'environnement soit limité, nous procédons à une évaluation régulière de notre empreinte carbone et prenons des mesures qui permettent sa réduction.

### Bilan Carbone

Nous avons réalisé deux bilans carbone, le premier en 2018 (année de référence 2016) et le second en 2021 (année de référence 2020). Ces bilans ont permis d'évaluer les émissions générées par CDG Capital et ses filiales, CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse, sur le territoire national. Dans le cadre du processus de comptabilisation de ses émissions de Gaz à effet de Serre (GES), et afin de s'aligner sur les recommandations de la TCFD<sup>3</sup> (Task Force on Climate related to Financial Disclosures), CDG Capital a tenu à intégrer tous les postes significatifs du SCOPE 1, 2 et 3 :

<sup>3</sup> Le Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (TCFD) est une organisation qui a été créée en décembre 2015 dans le but de développer un ensemble de divulgations volontaires des risques financiers liés au climat.



Les émissions globales des GES du périmètre restreint<sup>4</sup> ont été évaluées, pour l’année de référence 2020, à 3,4 tCO2e/ETP contre 4,5 tCO2e/ETP en 2016, enregistrant ainsi une baisse de 25%.

Empreinte Carbone	BC 1 – réalisé en 2018 pour l’année de référence 2016			BC 1 – réalisé en 2021 pour l’année de référence 2020		
	Total tCO2	Effectif	Empreinte carbone par employé	Total tCO2	Effectif	Empreinte carbone par employé
Siège CDG Capital	714,08	161	4,44	548,02	158	3,47
CDG Capital Gestion	136,53	34	4,02	83,13	33	2,52
CDG Capital Bourse	106,89	17	6,29	69,99	15	4,67
<b>Total CDG Capital</b>	<b>957,5</b>	<b>212</b>	<b>4,5</b>	<b>701,14</b>	<b>206</b>	<b>3,4</b>

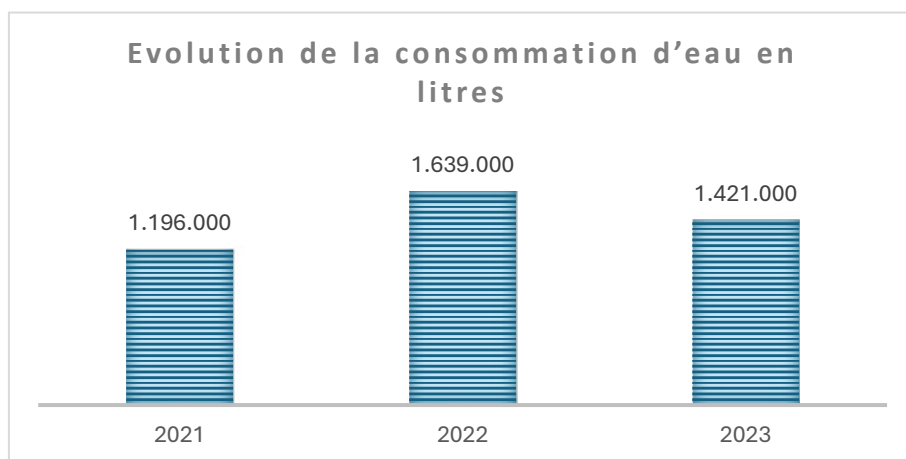
## Compensation Carbone

Par le biais de la Fondation CDG, nous soutenons annuellement le programme de compensation volontaire carbone de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de

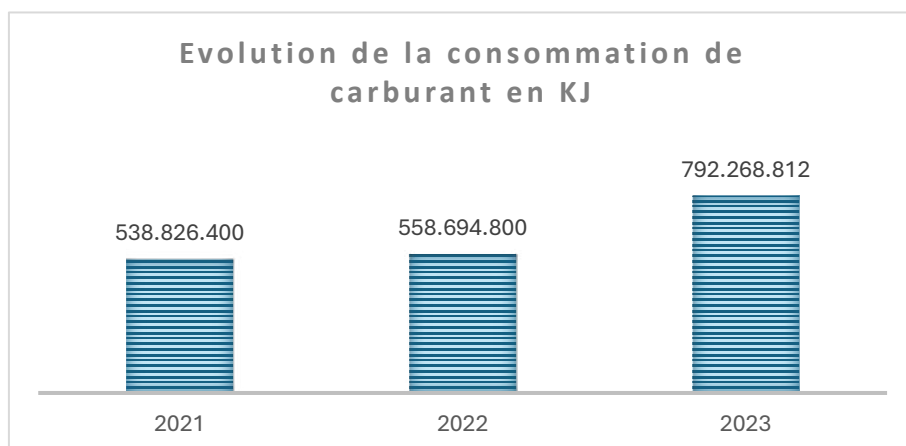
<sup>4</sup> Ce périmètre comprend les Scope 1,2, et 3 en excluant les postes liés aux immobilisations, aux achats de services et aux achats de produits (à l’exception du papier).

l'Environnement. Dans le cadre de ce programme, CDG Capital participe au financement d'un projet de plantation de palmiers et dote des écoles rurales de Kits Photovoltaïques, de chauffe-eau solaires et de LED.

## Indicateurs Environnementaux

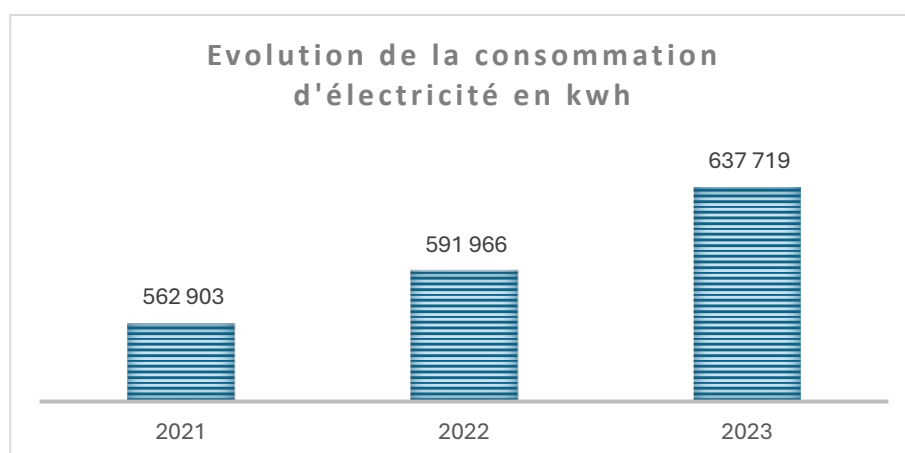
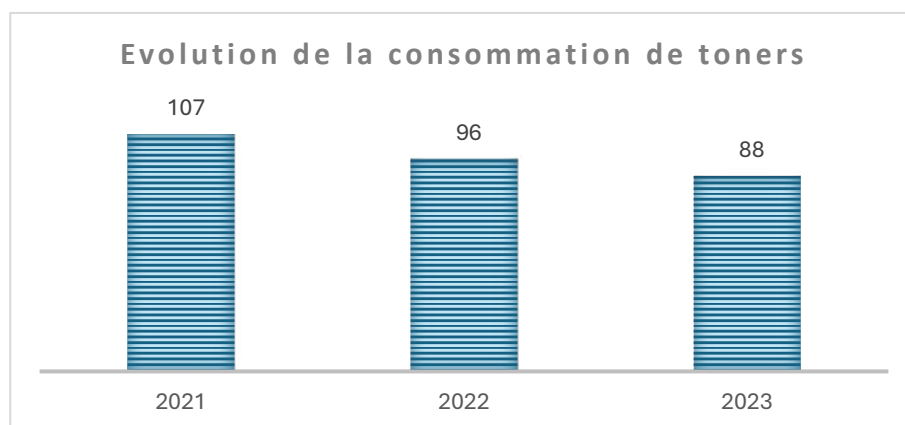
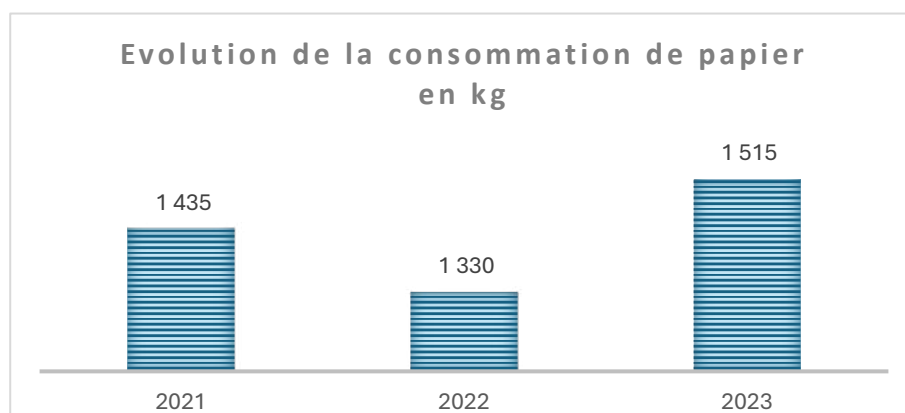


La consommation d'eau de 2023 a décru de 13% par rapport à 2022.



La consommation du carburant a connu une augmentation par rapport à l'année 2022 suite à la hausse des déplacements (Axe Rabat – Casablanca).

La consommation d'électricité a augmenté de près de 8% en 2023 par rapport à l'année 2022.



Les toners font l'objet d'un recyclage par le prestataire.



# S'engager pour nos communautés locales

CDG Capital mène des actions de soutien aux communautés locales en appuyant des initiatives de développement au profit d'organisations caritatives.

## Fondation CDG

CDG Capital et ses filiales soutiennent diverses associations et initiatives sociales par des dons versés annuellement à la Fondation CDG qui œuvre en faveur d'un développement social et durable.

## Fondation Jadara

Depuis 2019, CDG Capital apporte son soutien à la Fondation Jadara, qui a pour mission d'accompagner des bacheliers méritants, issus de milieux défavorisés, dans leurs études supérieures jusqu'à leur intégration professionnelle.

### *Ateliers*

Notre soutien à la Fondation Jadara s'est également matérialisé en 2022 par l'organisation d'ateliers animés par une dizaine de collaborateurs de CDG Capital, au profit d'étudiants boursiers. Ces sessions de partage d'expérience et d'expertise, ont couvert diverses thématiques telles que la gestion du temps, la recherche d'emploi, la gestion du stress et la confiance en soi. Nous projetons de réitérer cette initiative en 2024.

### *Bourses d'étude*

En 2022, CDG Capital a consolidé son partenariat avec la Fondation Jadara via un programme d'accompagnement quinquennal, conçu en collaboration avec la Fondation CDG. Ce programme prévoit l'attribution de bourses d'études à trois jeunes étudiants sur cinq ans et leur offre un soutien spécifique en mécénat de compétences pour faciliter leur intégration professionnelle.

### *Tutorat*

Une vingtaine de collaborateurs de CDG Capital prennent part au programme de tutorat de la Fondation Jadara, permettant à chaque étudiant boursier d'être mis en relation avec un professionnel bénévole d'entreprise, pour un minimum de deux heures de mentoring par mois, durant un an renouvelable. Cette initiative a permis aux tuteurs de CDG Capital de fournir soutien, conseil et partage d'expérience, grâce à des rencontres régulières.

## Tables de correspondance AMMC

Informations extraites de la circulaire AMMC n° 3/19 du 20 février 2020 relative aux opérations et informations financières.

Informations requises	Chapitre du rapport ESG	Partie du rapport ESG
<b>I. ELEMENTS GENERAUX</b>		
Décrire le profil de la société et son groupe, sa stratégie en matière de responsabilité sociétale et environnementale, ainsi que les référentiels adoptés pour l'élaboration du rapport, le cas échéant.	En début du Rapport Financier Annuel  A propos de ce rapport  La durabilité au cœur de notre stratégie	Méthodologie de reporting  15 engagements RSE
Décrire le périmètre du reporting ESG et les entités du groupe pour lesquelles les informations sont fournies, en justifiant, le cas échéant les écarts avec le périmètre de consolidation de l'émetteur.	A propos de ce rapport	Méthodologie de reporting
Insérer une analyse de matérialité des différents aspects ESG. Cette partie devrait expliquer l'analyse sous-tendant le choix de l'émetteur par rapport aux axes ESG considérés comme pertinents et présentés dans le rapport ESG. Présenter, le cas échéant, les seuils de matérialité adoptés.	A propos de ce rapport  La durabilité au cœur de notre stratégie	Méthodologie de reporting  15 engagements RSE
Insertion d'une note méthodologique décrivant le processus d'identification de collecte de traitement et de compilation d'informations extra financière ainsi que les limites attachées à cette méthodologie. Les indicateurs quantitatifs ainsi que les méthodes de calculs retenues doivent être clairement définis et précisés.	A propos de ce rapport	Méthodologie de reporting
Insérer, le cas échéant, l'attestation du vérificateur externe qui a revu les informations ESG contenues dans le rapport.	Absence de vérification externe	
Insérer, le cas échéant, des explications relatives aux parties du référentiel qui ne sont pas adoptées par l'émetteur (Complain or explain)		
<b>II. ELEMENTS SPECIFIQUES</b>		
<b>1. Informations environnementales</b>		
Présenter l'ensemble des activités ayant un impact sur l'environnement (telles les activités polluantes)	Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés	Mesurer et alléger notre empreinte environnementale
Décrire la politique de l'émetteur en matière d'environnement, notamment les mesures prises	Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés	Mesurer et alléger notre empreinte environnementale

<b>pour limiter les impacts environnementaux de ses activités et les normes et objectifs fixés en la matière</b>	Un modèle de financement durable	Tenir compte des Critères ESG dans nos processus décisionnels
<b>Décrire tout litige ou poursuite, relatifs des problématiques d'ordre environnemental, dont l'émetteur fait l'objet</b>	Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés	Mesurer et alléger notre empreinte environnementale
<b>Indication des actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité</b>	Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés  Un modèle de financement durable	Mesurer et alléger notre empreinte environnementale  Tenir compte des Critères ESG dans nos processus décisionnels
<b>Indication sur les mesures de gestion et d'élimination des déchets</b>	Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés	Mesurer et alléger notre empreinte environnementale
<b>Indication sur les consommations d'eau, d'énergie et de matière premières ainsi que les mesures mises en place pour l'optimisation de ces consommations</b>	Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés	Mesurer et alléger notre empreinte environnementale
<b>2. Informations sociales</b>		
<b>Préciser les grandes lignes de la politique de gestion des ressources humaines, notamment en matière de :</b>		
<i>Recrutement</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	S'engager en faveur de la diversité et de l'égalité des chances
<i>Rémunération</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Asseoir notre politique de rémunération et d'évolution sur des principes équitables
<i>Gestion des carrières</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Valoriser les potentialités et développer les talents
<i>Formation (y compris le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation pendant la période par rapport à l'effectif global, ainsi que le budget de formation de la période par rapport à la masse salariale globale)</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Valoriser les potentialités et développer les talents
<i>Mesures mises en place pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	S'engager en faveur de la diversité et de l'égalité des chances
<i>Mesures mises pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	S'engager en faveur de la diversité et de l'égalité des chances
<b>Fournir l'effectif de l'émetteur sur les trois derniers exercices, en indiquant :</b>		
<i>La répartition par branche d'activité</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain
<i>La répartition par nature de contrat de travail (CDI, CDD, Interim...)</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain
<i>La répartition par catégorie (direction, cadre, employés.), déclinée par genre</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain
<i>La répartition globale par genre</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain

<i>La répartition par ancienneté</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain
<b>Indication de tout schéma d'intéressement et de participation du personnel en précisant la date, la nature, les principales modalités de ces contrats ainsi que les sommes affectées à ce titre pour chacune des trois dernières années</b>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Asseoir notre politique de rémunération et d'évolution sur des principes équitables
<b>Fournir les indicateurs suivant sur les trois derniers exercices :</b>		
<i>Nombre de représentants du personnel</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Favoriser un dialogue social de qualité
<i>Nombre de jours de grève par exercice</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Favoriser un dialogue social de qualité
<i>Nombre d'accidents de travail par exercice</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Offrir un environnement de travail favorable à la santé et à l'équilibre
<i>Nombre de licenciements par exercice (par catégorie)</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain
<i>Nombre de démissions par exercice (par catégorie)</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain
<i>Nombre de recrutements par exercice (par catégorie)</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Notre profil humain
<i>Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels) par exercice</i>	Des collaborateurs au cœur de notre démarche	Favoriser un dialogue social de qualité
<b>3. Gouvernance</b>		
<b>Composition de l'organe de gouvernance</b>		
<i>Membres exécutifs et non exécutifs</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Membres indépendants</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Critères retenus pour la qualification d'administrateurs indépendants</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Dates de nomination des membres de l'organe de gouvernance et date d'expiration de leur mandat</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Fonctions au sein de l'instance de gouvernance, représentation des parties prenantes</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>La parité, et les règles suivies en la matière</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Nombre de mandats par administrateur</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Existence des comités spécialisés et leurs compositions respectives</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Assiduités aux séances du conseil (nombre de réunions du conseil durant la période, taux de présence effective de chaque administrateur)</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance

<i>Rémunération des administrateurs</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Rémunération des dirigeants (enveloppe globale, stock-option par dirigeant, avantage en nature)</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Relation avec les actionnaires : Informations communiquées aux actionnaires</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<i>Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Consolider notre gouvernance
<b>Ethique, déontologie et prévention de la corruption</b>		
<i>Actions engagées pour prévenir la corruption</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Garantir la loyauté de nos pratiques au quotidien
<i>Mesures prises en réponse à des incidents de corruption</i>	Une conduite exemplaire de nos affaires	Garantir la loyauté de nos pratiques au quotidien
<b>4. Informations sur les parties prenantes</b>		
Impact économique et social de l'activité de la société sur la populations riveraines ou locales et développement régional : création d'emplois, investissement dans les domaines de la santé, de la culture, l'éducation	Un modèle de financement durable  Préservation de notre environnement et soutien de nos communautés	Soutenir les initiatives nationales de développement durable  S'engager pour nos communautés locales
Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics	Un modèle de financement durable	Soutenir les initiatives nationales de développement durable  S'engager dans la lutte contre le changement climatique
Actions correctives mises en place au sein des activités comprenant des impacts négatifs significatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales	Un modèle de financement durable	S'engager dans la lutte contre le changement climatique  Tenir compte des Critères ESG dans nos processus décisionnels
Conditions de dialogue avec les parties prenantes	La durabilité au cœur de notre stratégie	Dialogue avec les parties prenantes
Politiques et critères de sélection des parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires...)	Une conduite exemplaire de nos affaires	Garantir la loyauté de nos pratiques au quotidien  Préserver la confiance de nos clients
<b>5. Autres</b>		
Les objectifs et les engagements de l'émetteur en matière de démarche RSE	La durabilité au cœur de notre stratégie	15 engagements RSE
Les réalisations en la matière sur les trois derniers exercices	L'ensemble du rapport	

**Tel.:** 05 37 66 52 52 (LG)  
**Fax :** 05 37 66 52 00  
**E-mail :** [cdgcapital@cdgcapital.ma](mailto:cdgcapital@cdgcapital.ma)  
Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia,  
BP 1045, Rabat

**[www.cdgcapital.ma](http://www.cdgcapital.ma)**

**CDG CAPITAL**